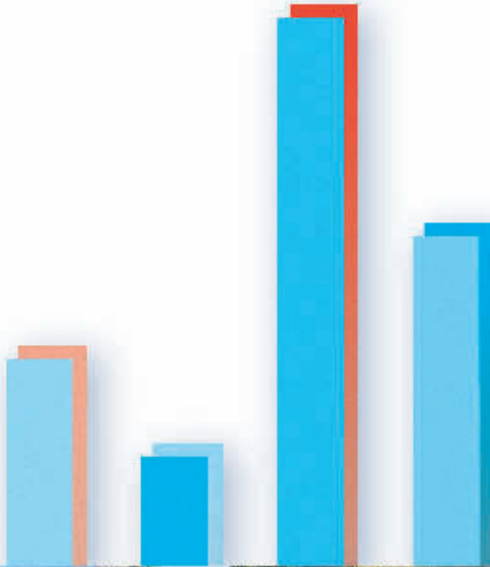




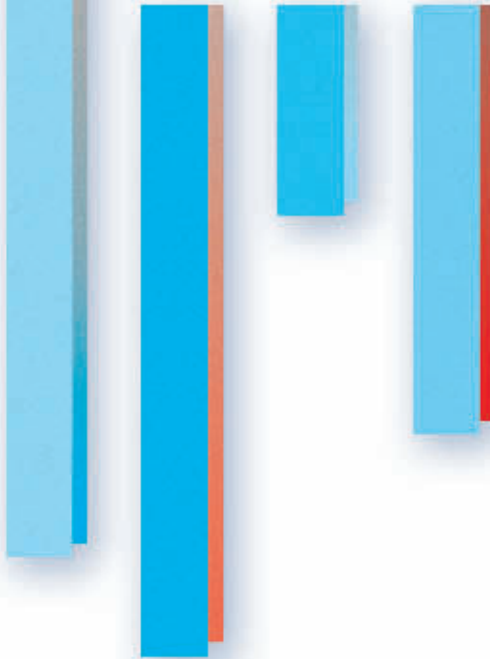
4

0



0

2



CAISSE
INTERCOMMUNALE
DE PENSIONS

81e rapport annuel

exercice 2004



Les Retraites Populaires, dont le siège est à Lausanne, gèrent la Caisse intercommunale de pensions.

Sommaire

Conseil d'administration 5

Rapport d'activité 7

– Rapport du président.....	9
– Effectifs.....	11
– Bilan.....	12
– Exploitation.....	18

Comptes annuels 23

– Bilan.....	24
– Compte d'exploitation.....	25
– Annexe aux comptes.....	26

Assemblée des délégués 45

– Rapport de l'Organe de contrôle.....	47
– Rapport de la Commission des comptes.....	48
– Ordre du jour de l'Assemblée des délégués.....	49

Inventaires 51

– Liste des immeubles.....	52
– Liste des employeurs.....	54

Appendice 61

– Prestations mensuelles en cours au 1er janvier 2005.....	62
– Âge des assurés à l'entrée dans la Caisse.....	64
– Âge des assurés au 1er janvier 2005.....	65
– Âges de la retraite.....	66

Conseil d'administration

composition à la publication

Président:

M. Claude **RECORDON***, syndic, Orbe (1998)

Vice-président:

M. Dominique **KASER****, boursier communal, Puidoux (1998)

Secrétaire (hors Conseil):

M. Francis **HOSTETTLER**, secrétaire municipal retraité, Yvonand

Représentante de l'État:

Mme Monique **MISCHLER**, Lausanne

Membres:

Mme Christine **WULF***, municipale, Ollon (2002)

M. Etienne **POGET****, préposé au contrôle des habitants, Nyon (2002)

M. Claude **EMERY****, boursier communal, Ecublens (2003)

Mme Jacqueline **SALLIN***, municipale, Avenches (2004)

Suppléants:

M. Didier **TENTHOREY****, adjoint administratif du service de la sécurité
sociale, Yverdon-les-Bains (2000)

M. Philippe **GANDER***, municipal, Lucens (2002)

M. Michel **DARBRE***, municipal, Nyon (2002)

M. Christian **MONOD****, secrétaire municipal, Buchillon (2002)

M. Jean-Pierre **PERNET****, chef du personnel, Montreux (2003)

M. Laurent **BALLIF***, municipal, Vevey (2004)

* représentant de l'employeur

** représentant des assurés



Rapport du président

L'année 2004 aura été marquée par la révision de nos Statuts. L'Assemblée extraordinaire des délégués, qui s'est tenue le 3 juin 2004 à Pully, a certes refusé le principe d'un plan réduit mais a cependant accepté les autres modifications et adaptations proposées par le Conseil d'administration, ce qui marque, malgré tout, une amélioration sensible dans certains domaines tout en conservant une neutralité des coûts indispensable à l'équilibre de notre Caisse.

Le Conseil a subi quelques changements tout au long de l'année 2004. Monsieur Patrice BOQUET a démissionné de ses fonctions de syndic de Prilly, il a ainsi par conséquent renoncé à celle de membre du Conseil. Il a toutefois accepté de nous faire profiter de ses connaissances en présidant aux destinées de la Commission chargée de la révision des Statuts.

Madame Jacqueline SALLIN, municipale à Avenches, lui a succédé en qualité de suppléante depuis le 13 janvier 2004. Lors de l'Assemblée ordinaire des délégués du 24 juin 2004, elle a été nommée en qualité de membre du Conseil.

C'est Monsieur Laurent BALLIF, municipal à Vevey, qui a été nommé en qualité de membre suppléant lors de cette même Assemblée.

Au 31 décembre 2004, deux personnalités ayant marqué la vie de la Caisse ont demandé à être déchargées de leurs tâches. Il s'agit, tout d'abord, de Monsieur Pierre GASSER, notaire à Grandson et secrétaire du Conseil.

Si M. Gasser occupe les fonctions de secrétaire depuis le 1er juillet 1998, il a précédemment été successivement membre suppléant de 1982 à 1986 et membre du Conseil de 1986 à 1998. Durant cette dernière période il a occupé les postes de vice-président et de président depuis 1995.

Pour assumer les tâches de secrétaire, le Conseil a nommé Monsieur Francis HOSTETTLER, ancien membre du Conseil.

Enfin, le Conseil a pris congé de Monsieur Jean-Claude PRADERVAND, directeur aux Retraites Populaires qui, depuis son entrée dans cette institution en 1964, a œuvré à la gestion de la Caisse et à toutes les modifications apportées à nos Statuts telles que l'introduction de la cotisation moyenne générale, les adaptations liées à l'introduction de la LPP et ses directives d'applications.

A tous j'adresse les meilleurs vœux et sincères remerciements du Conseil pour leur travail accompli au service de notre Caisse.

En feuilletant les diverses pages du rapport annuel, vous constaterez que la présentation des comptes a fondamentalement changé.

Ce profond remaniement résulte du fait qu'en date du 24 mars 2004, le Conseil fédéral a décidé d'apporter des modifications à l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2).

En ce qui concerne la tenue régulière de la comptabilité, l'article 47 de l'OPP2 précise que les institutions de prévoyance doivent établir et structurer les comptes annuels conformément aux recommandations comptables Swiss GAAP RPC26 dans sa version du 1er janvier 2004.

Cette norme contient, entre autres, des prescriptions quant à la manière de tenir le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe aux comptes d'une institution de prévoyance. En règle générale, les actifs de l'institution de prévoyance sont évalués à la valeur du marché à la date du bilan.

Rapport d'activité 2004

Bien que l'entrée en vigueur de cette nouvelle norme comptable ne soit obligatoire que dès le 1er janvier 2005, pour les comptes 2005, le Conseil d'administration a décidé de les appliquer dès et y compris ceux de l'année 2004.

Comme vous pourrez le constater à la lecture des comptes joints au présent rapport, le bilan présente à son passif l'entier des engagements de prévoyance alors que le compte de pertes et profits a été remplacé par un compte d'exploitation. Quant à l'annexe aux comptes annuels elle a été complétée pour la rendre conforme à cette norme.

Cette nouvelle présentation a pour objectif de clarifier les informations communiquées aux assurés.

De ces comptes 2004, retenons d'abord le rendement qui se monte à 3.58% contre 7.416% en 2003 (malgré ce recul, nous pouvons qualifier ce rendement comme bon dans le contexte actuel et relevons qu'il est supérieur au taux technique de 3.50%) puis le degré de couverture qui est, au 31.12.2004 de 78.23%, en légère augmentation par rapport au 1er janvier 2004 (77.66%), alors que l'art. 139 des Statuts fixe un degré de couverture minimum de 70%.

Vous aurez toutes les explications utiles sur la justification de ce degré de couverture au point 5.8 de l'annexe des comptes annuels.

Au terme de cette année 2004, je tiens à adresser des remerciements particuliers aux membres de la Commission de révision des Statuts qui ont consacré beaucoup de temps et d'énergie afin de nous présenter de nouveaux Statuts adaptés aux réalités d'aujourd'hui.

Mes remerciements vont également à l'ensemble de mes collègues du Conseil d'administration, à notre secrétaire, à la Direction ainsi qu'au personnel des Retraites Populaires pour la qualité de leur travail et les très agréables relations entretenues tout au long de l'année.

Effectifs

Employeurs

Quatre nouveaux employeurs se sont affiliés en 2004, conformément à l'art. 4 des Statuts, à savoir:

- ☒ Association suisse du Multimédia - Swissmedia, Vevey;
- ☒ Commune de Savigny;
- ☒ Entraide familiale vaudoise, Lausanne;
- ☒ Triage forestier intercommunal Mèbre-Talent.

La Fondation médico-sociale de la zone sanitaire IV à Nyon et la Fondation des Services d'aide et de soins communautaires à Morges se sont regroupées.

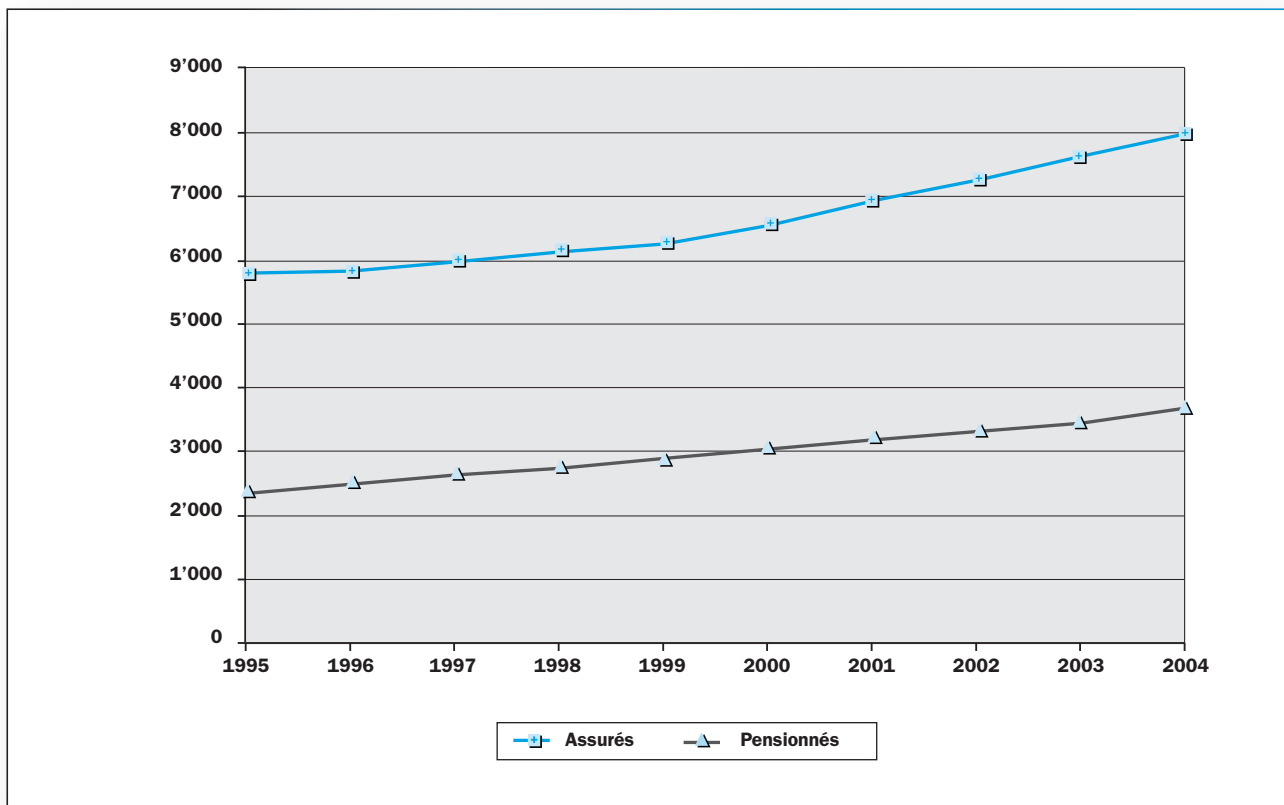
Actifs

Pour 2004, nous constatons une augmentation nette de l'effectif de 338 unités portant l'effectif global à 7954 assurés au 1er janvier 2005 (dont 193 au plan minimum LPP).

L'âge moyen des assurés est une fois de plus en légère augmentation. Il se situe à 44 ans et 11 mois alors qu'il était de 44 ans et 8 mois lors de l'exercice précédent. Des indications détaillées relatives aux structures d'âges se trouvent en appendice (page 65).

Pensionnés

L'effectif des pensionnés est également en augmentation de 189 unités. Au 1er janvier 2005, l'effectif global est de 3636 pensionnés (dont 11 au plan minimum LPP). Une page détaillée se trouve en appendice (page 62).



Bilan

Placements

Répartition

Les articles 50 ss de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) définissent les limites de placement pour les institutions de prévoyance. Ces dispositions visent à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités.

Conformément aux nouvelles normes de l'OPP2 du 01.04.2000, le Conseil d'administration, sur la base d'une analyse performances/risques, a décidé d'une nouvelle allocation stratégique à atteindre au 31.12.2008.

En vertu de la norme Swiss GAAP RPC26, sont créés :

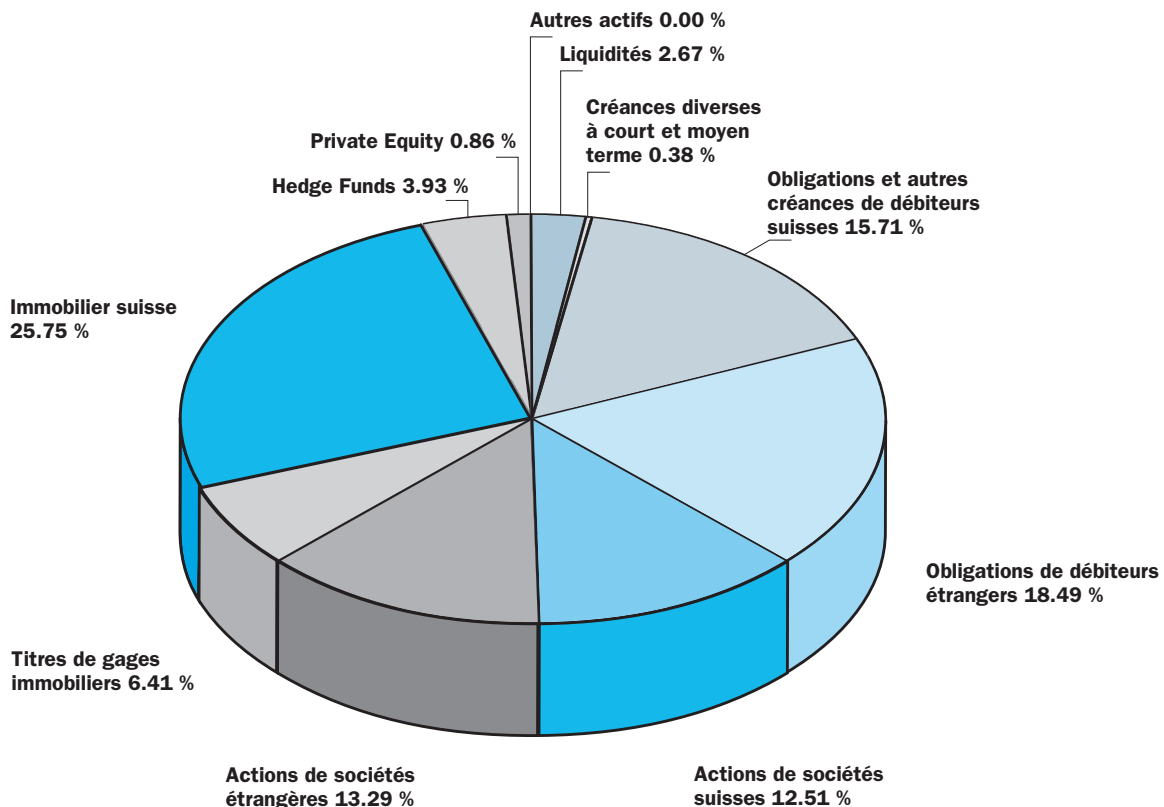
- ▣ une classe d'actifs comprenant les placements alternatifs (Hedge Funds);
- ▣ une classe d'actifs comprenant les placements privés (Private Equity).

Cette nouvelle allocation des actifs a été réalisée avec l'appui de huit experts (six banques et deux consultants). Les principales tendances sont les suivantes :

- ▣ utilisation accrue de toutes les classes d'actifs autorisées par le législateur;
- ▣ augmentation de la diversification des placements, en particulier l'immobilier, les actions, les placements alternatifs, les obligations et les hypothèques.

Une analyse de congruence entre les actifs et les passifs a permis de valider cette répartition des placements.

Répartition des placements au 31 décembre 2004



Rapport d'activité 2004

Conformément à l'article 59a OPP2, un rapport a été établi sur l'extension des possibilités de placement. Ce rapport stipule, entre autres, que l'extension des possibilités de placement est conforme au règlement de placement (article 49a OPP2) et que la répartition des actifs respecte les articles 50 et 51 de l'OPP2.

Liquidités

Les disponibilités pour les placements et les prestations sont gérées auprès de PostFinance et des banques. Cette politique très conservatrice permet d'avoir des disponibilités à 48h au maximum.

Au 31 décembre 2004, les liquidités s'élèvent à CHF 47'063'324.17 dont une partie placée en Money Market Funds représentant un montant de CHF 12'254'589.81. Pour 2004, la performance moyenne réalisée pour l'ensemble des liquidités atteint 0.29%. Cette rentabilité basse provient du niveau très faible des taux d'intérêt.

Obligations et autres créances de débiteurs suisses

Ce poste comprend principalement les obligations cotées et non cotées ainsi que les prêts directs aux collectivités de droit public.

En 2004, les taux d'intérêt à court terme se sont fortement tendus (de 0.26% à 0.72%) alors que les taux de rendement à long terme ont baissé sensiblement (de 2.70% à 2.31%). Cette évolution ne reflète pas le consensus du marché qui prévoyait une remontée graduelle des taux pour la période sous revue.

Le portefeuille a connu une faible rentabilité en raison du bas niveau des taux d'intérêt et d'une stratégie à caractère très défensif. En effet, en période de bas rendements sur le marché des capitaux, la CIP ne privilégie pas des investissements obligataires à longues échéances.

Cette politique sera maintenue en 2005.

Obligations de débiteurs étrangers

Ce poste comprend les obligations de débiteurs étrangers. Une grande partie est composée de placements collectifs.

2004 a été placée sous le sceau de la volatilité des devises et des taux d'intérêt. Dans ce contexte, le portefeuille s'est bien comporté en raison des éléments suivants :

- ▣ forte pondération en Euro ;
- ▣ bonne diversification des styles de gestion ;
- ▣ bonne performance de nos gestionnaires.

La rentabilité s'est révélée plus faible qu'en 2003 en raison principalement de la fermeté du franc suisse contre toutes les autres devises. En comparaison avec l'indice de référence, la performance est bonne.

En 2005, l'accent sera mis sur la poursuite de la diversification des styles de gestion et sur l'amélioration de la gestion du risque de change.

Actions de sociétés suisses

Ce poste comprend les actions de sociétés suisses cotées, non cotées et des placements collectifs.

En 2004, si l'indice global des sociétés suisses a progressé de près de 7%, les performances des sous-indices ont été très contrastées. Ainsi, si les grandes capitalisations ont connu une évolution positive de 5.50%, les petites et moyennes capitalisations s'apprécièrent de près de 20%.

Le portefeuille des actions suisses s'est très bien comporté l'an dernier avec une performance de près de 8%. La sur-pondération des valeurs secondaires détenues en direct ainsi que le choix judicieux d'une gestion par le biais de placements collectifs en furent les principaux contributeurs.

Après des années de «vaches maigres», la performance des valeurs secondaires romandes a été très bonne, ce qui est réjouissant.

Si les perspectives 2005 s'annoncent empreintes d'éléments positifs, la gérante va maintenir sa politique orientée sur la qualité des sociétés détenues en portefeuille et les opportunités «d'acheter au son du canon et de vendre au son du clairon». Le soin apporté au suivi des valeurs secondaires sera maintenu, voire renforcé.

Actions de sociétés étrangères

Ce poste comprend les actions de sociétés étrangères cotées. Il s'agit principalement de placements collectifs.

Les performances en monnaies locales ont été satisfaisantes. Toutefois, l'appréciation du CHF a affecté les conversions dans la monnaie de référence.

Le portefeuille a été réorganisé en 2004 afin de corriger les faiblesses constatées dans les mandats de gestion externes et les titres détenus en direct. La performance s'en est ressentie.

Titres de gages immobiliers

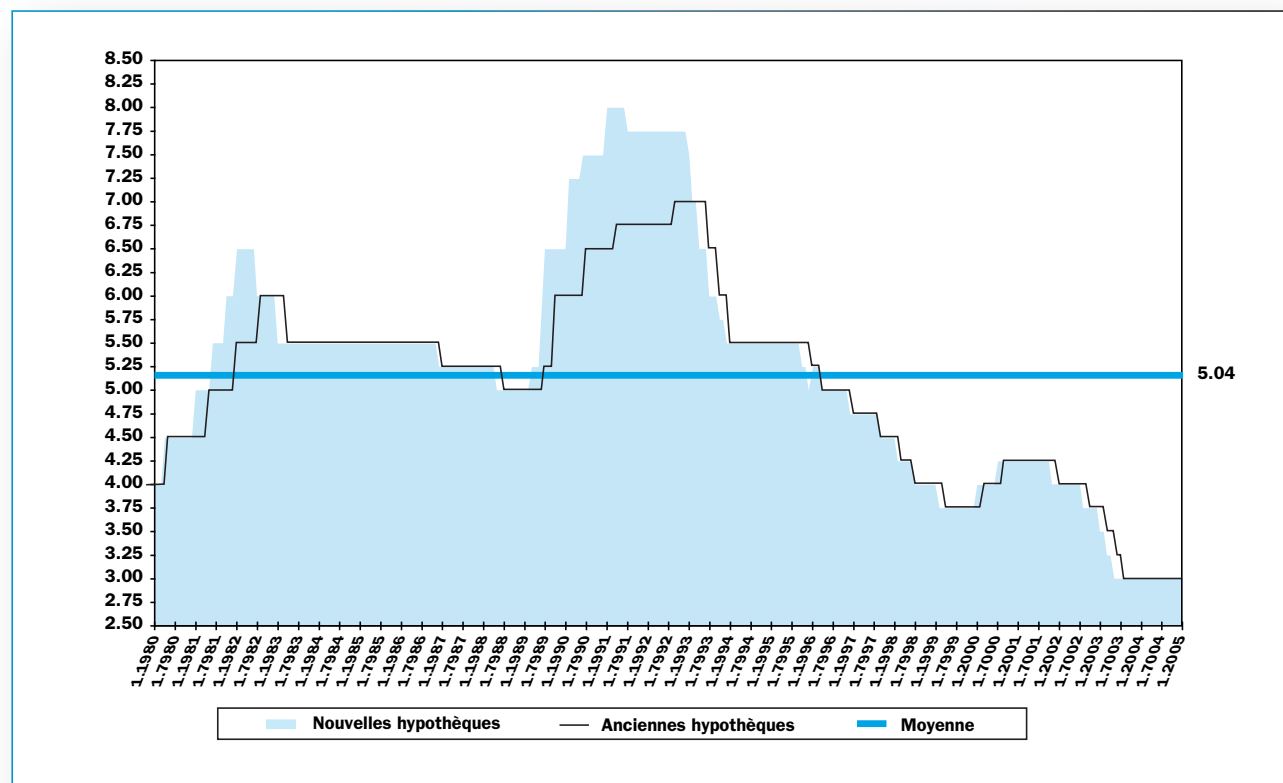
Ce poste comprend les prêts hypothécaires en direct et les placements collectifs similaires.

Le très bas niveau des taux d'intérêt maintient une rentabilité basse sur le portefeuille. La performance est légèrement supérieure à celle du marché.

De plus, la concurrence très vive des établissements prêteurs rend le marché des hypothèques très difficile.

La CIP ne connaît pas de problème de risque et ne souhaite pas participer à cet optimisme démesuré. Notre politique conservatrice a fait ses preuves et nous désirons mettre en avant des avantages pour la clientèle en matière de politique de taux, de frais, d'amortissement, etc.

En 2005, un effort sera entrepris pour mieux faire connaître les prestations en la matière.



Rapport d'activité 2004

Immobilier

Immeubles

Au 31 décembre 2004, la Caisse est propriétaire de 85 immeubles. Ils abritent 1'676 appartements, 30'595 m² de surfaces commerciales et 2'295 places de parc et garages.

Placements immobiliers		
- immobilier direct (immeubles en propriété)		450'214'324.78
- terrains à bâtir		0.00
- placements collectifs		880'000.00
- correctif d'actif		-5'530'512.23
Solde à nouveau au 1er janvier		445'563'812.55
Acquisitions: Mont-Tendre 26-32, Payerne (terrain)	682'552.50	
Vente: néant	0.00	
Consolidations après constructions ou transformations de divers immeubles	0.00	
Divers travaux sur l'ensemble du parc immobilier	814'029.45	
Mise en valeur de terrains à bâtir	5'744.50	
Gain en capital (non-réalisé)	1'311'817.92	
Ajustement du correctif d'actif	972'884.65	3'787'029.02
Solde au 31 décembre 2004		449'350'841.57
à savoir:		
- immobilier direct (immeubles en propriété)		453'022'724.65
- terrains à bâtir		5'744.50
- placements collectifs		880'000.00
- correctif d'actif		-4'557'627.58

Investissements sur immeubles en propriété

Solde au 1er janvier	Augmentations	Transferts	44'021.45
Cerjat 9, Moudon	99'298.80	99'298.80	
Cerjat 11, Moudon	95'961.00	95'961.00	
Delay 7, Morges (nouveau)	93'220.35	93'220.35	
Laurelles B, Cossonay (nouveau)	3'987'987.85		
Malavernaz 7, St-Légier (suite incendie)	-17'123.00	26'856.90	
Orio 6/ Cousson 3, Romanel-sur-Lausanne	348'891.00	348'891.00	
Saux 2 A-B-C, Tolochenaz	5'260.35		
Tannerie 1, Yvonand (nouveau)	5'123.15		
World Trade Center Lausanne (nouveau)	152'592.30	151'280.10	
	4'771'211.80	815'508.15	
Augmentations			4'771'211.80
Transfert au compte immeuble		-483'809.05	
Transfert au compte entretien des immeubles		-331'699.10	-815'508.15
Solde au 31 décembre 2004			3'999'725.10

Compte tenu des produits et des charges des immeubles, du gain en capital (non-réalisé), ainsi que des attributions aux correctifs d'actif et à la provision non technique, la performance nette des placements immobiliers s'élève à 5.71%.

Hedge Funds

Ce poste comprend les fonds de fonds gérés selon le concept de la gestion alternative.

Mis en place en 2002, le portefeuille continue de bien se comporter en raison d'un choix judicieux de gestionnaires, d'une stratégie conservatrice et d'un contrôle rigoureux. Les critères de suivi ont été affinés en 2004.

Une augmentation reste prévue dans cette classe d'actif qui apporte satisfaction en termes de rapport performance – risque. En effet, la rentabilité est conforme à nos prévisions alors que la volatilité est plus basse qu'attendue, cette dernière se situant au niveau de celle des obligations suisses.

L'effort principal réside dans le suivi de nos gestionnaires externes et du respect de la stratégie.

Private Equity

Ce poste comprend les fonds, les fonds de fonds et les sociétés actives dans les investissements privés.

Après une période difficile, le private Equity a connu une année 2004 satisfaisante, spécialement en raison des premiers retours sur investissement.

Le choix reste toujours très sélectif et une augmentation des fonds existants a été une des priorités de l'exercice écoulé. Les critères de contrôle ont été affinés afin de permettre un suivi amélioré, et un choix plus aisé.

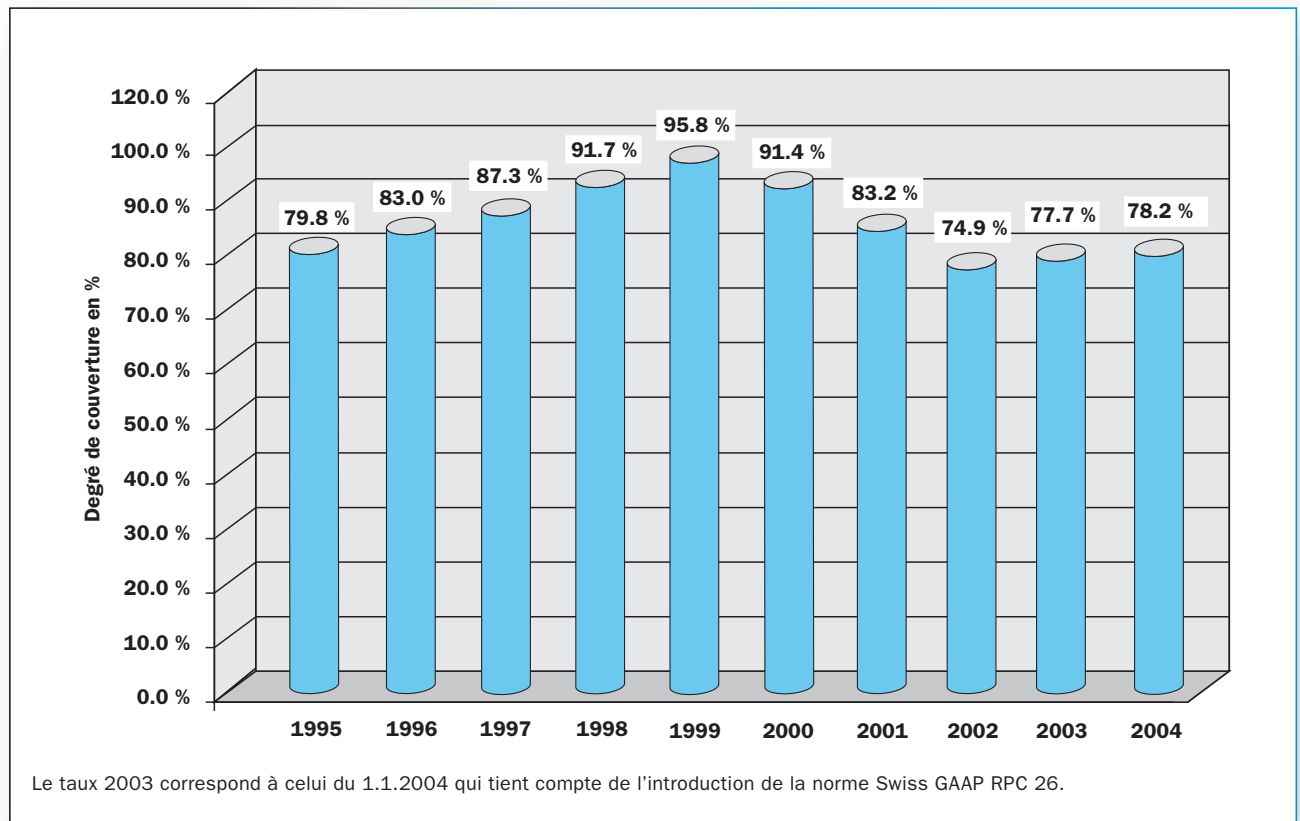
Nous pouvons noter que, si les fonds de gérants renommés trouvent facilement et rapidement des investisseurs, les structures moins connues peinent à rencontrer un succès auprès de la clientèle.

Une préoccupation réside dans l'absence de structure adéquate concentrée sur le marché suisse, voire romand.

Capitaux de prévoyance

Les capitaux de prévoyance couvrant l'ensemble des engagements en faveur des assurés actifs et pensionnés figurent au passif du bilan. La Caisse pratique un système financier dit «mixte» entre capitalisation et répartition. Elle est autorisée, selon l'article 139 des Statuts, de porter la part non capitalisée de ses engagements en déduction des capitaux de prévoyance.

Evolution du degré de couverture OPP 2, art. 44, al. 1



Fonds de compensation

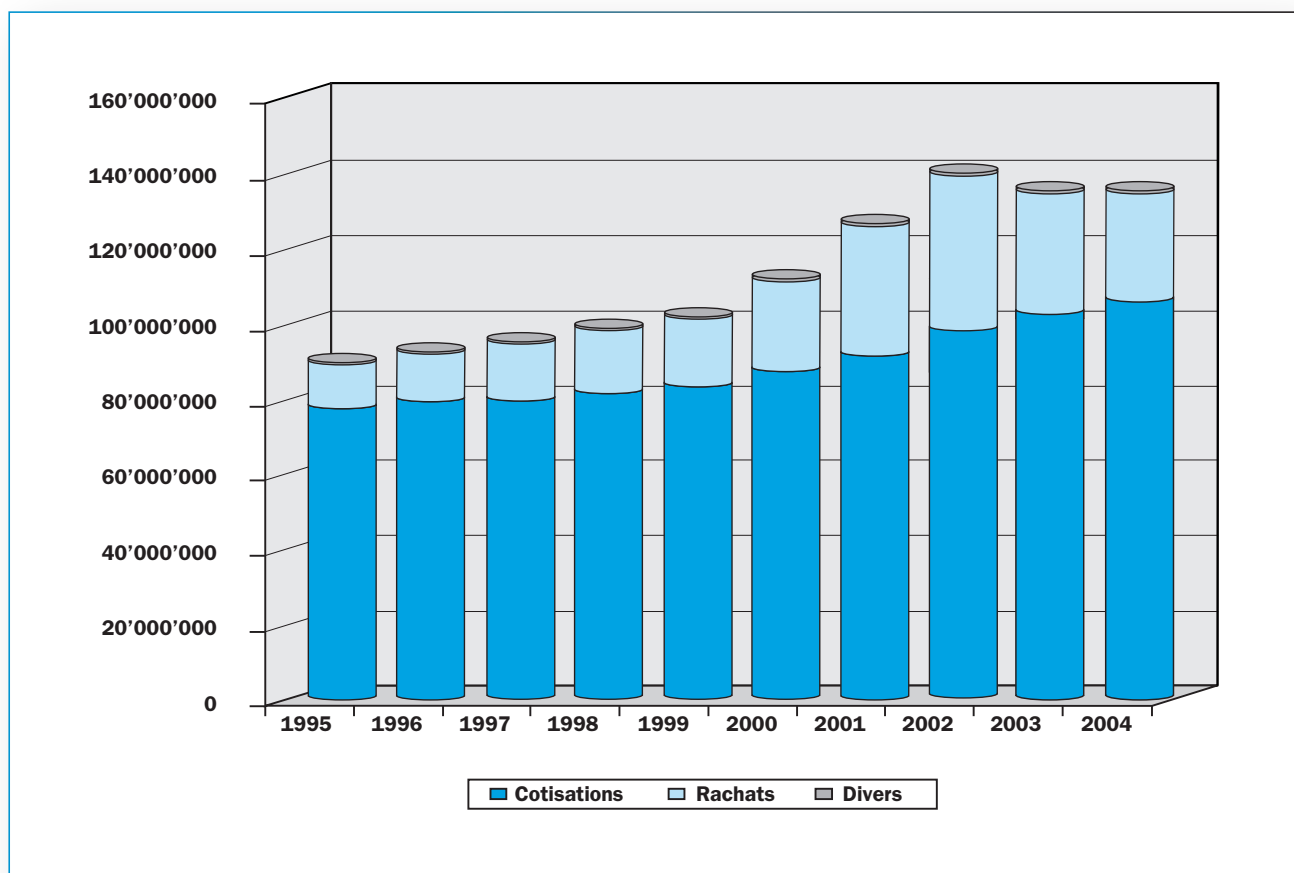
Ce fonds est alimenté au moyen de la différence entre la performance des placements réalisée et le taux technique (3,5%). Il permet notamment d'accorder, le cas échéant, des allocations de renchérissement aux pensionnés.

Exploitation

Ressources

Au cours de l'année 2004, les ressources sont restées stables. Les cotisations et contributions ont augmenté de CHF 4.2 millions. Toutefois, cette augmentation a été compensée par une baisse des contributions de rachats (diminution de CHF 4.2 millions).

L'augmentation constatée sur les cotisations et contributions résulte des augmentations statutaires accordées aux assurés d'une part et de l'accroissement de l'effectif des assurés d'autre part. L'adaptation au renchérissement a été très faible ces dernières années et n'a, par conséquent, que peu influencé les traitements cotisants.

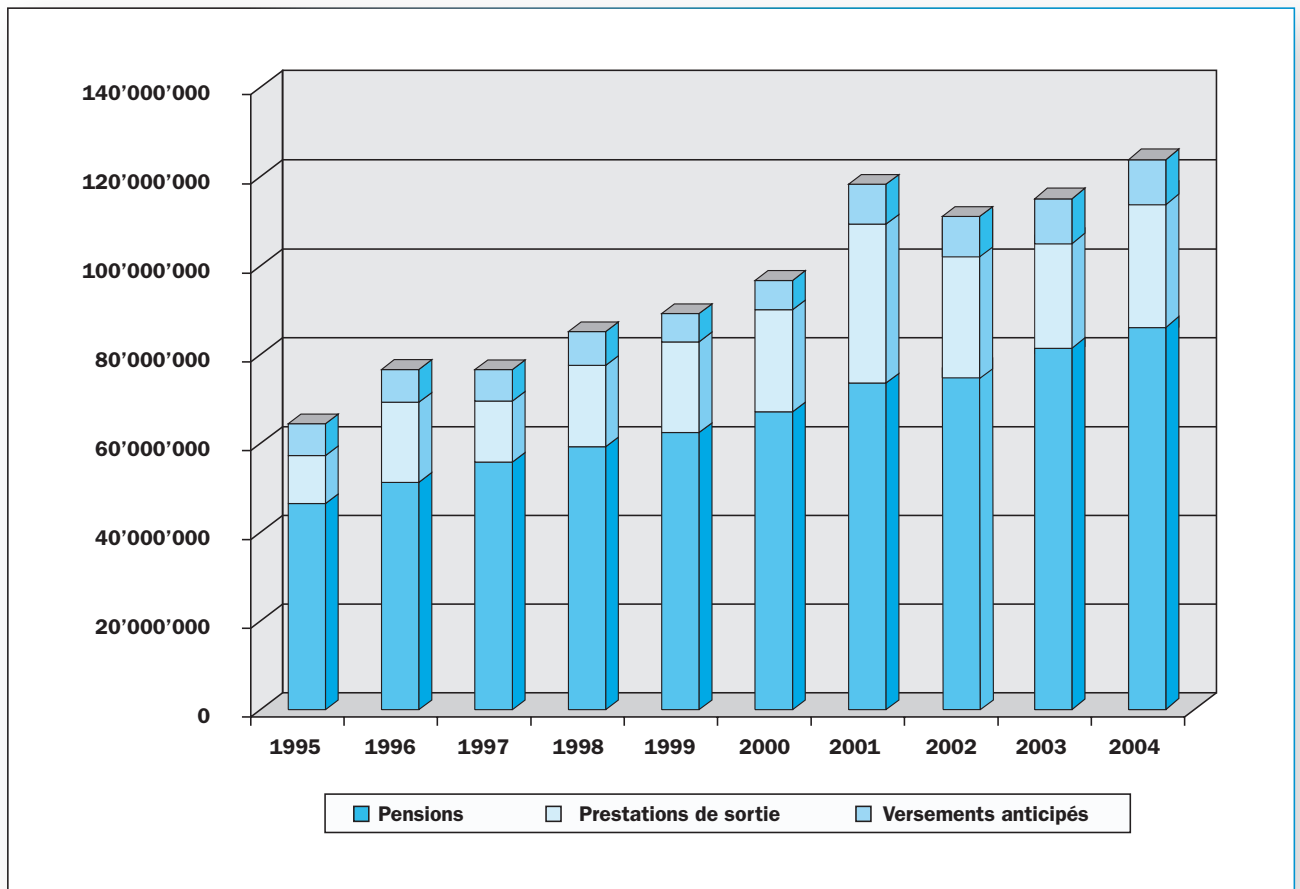


Prestations

Au cours de 2004, les prestations ont augmenté de quelque CHF 7.8 millions.

Pour les prestations de sortie nous constatons une augmentation de CHF 2.2 millions due à un accroissement du nombre d'assurés démissionnaires. Les versements anticipés pour l'acquisition d'un logement en propriété ont augmenté de CHF 0.8 million et ceux entraînés par un divorce de CHF 0.1 million. Il convient de rappeler que ces versements n'exercent aucune influence sur l'équilibre financier de la Caisse puisqu'ils sont assortis d'une réduction des droits des assurés concernés.

Les pensions ont augmenté de CHF 4.7 millions. Cet accroissement s'inscrit dans la tendance de ces dernières années.



Rapport d'activité 2004

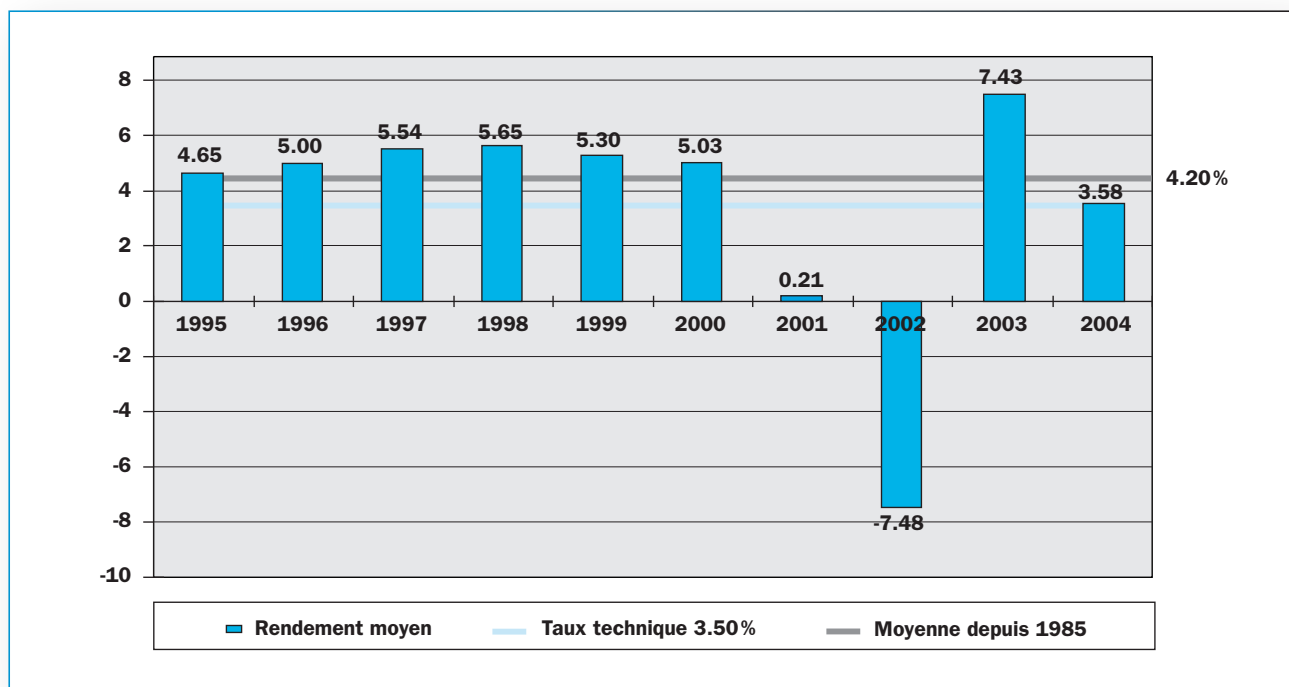
Rendement moyen des capitaux

Le rendement net réalisé en 2004 s'est élevé à CHF 61'185'328.85, soit 3.58%. Le capital moyen soumis au rendement correspond à la moyenne des capitaux au début de l'année et à la fin de l'année. Les capitaux pris en compte sont les provisions techniques à 70%, le Fonds de compensation et la Réserve de fluctuation de valeurs. La somme de ces capitaux, au 1er janvier 2004, s'élevait à CHF 1'658'356'171.73 et à CHF 1'762'535'099.53 au 31 décembre 2004. La moyenne est donc de CHF 1'710'445'635.63.

Le taux de rendement moyen net des capitaux s'établit comme il suit :

$$\frac{61'185'328.85}{1'710'445'635.63} = 3.58\%$$

L'évolution de ce taux de rendement, au cours de ces dix dernières années, a été la suivante :



Performance des classes d'actifs

Les principales performances sont les suivantes :

	CIP	Indices de références
Obligations et autres créances de débiteurs suisses	3.01 %	4.63 %
Obligations de débiteurs étrangers	3.33 %	1.43 %
Actions de sociétés suisses	7.57 %	6.89 %
Actions de sociétés étrangères	4.61 %	5.48 %
Titres de gages immobiliers	3.15 %	3.23 %
Immobilier suisse	7.61 %	6.17 %
Hedge Funds	4.60 %	n/a *
Private Equity	3.76 %	n/a *

* A ce jour, des indices de référence adéquats ne sont pas disponibles.

De manière générale les performances des classes d'actifs sont conformes à celles des indices de marché.

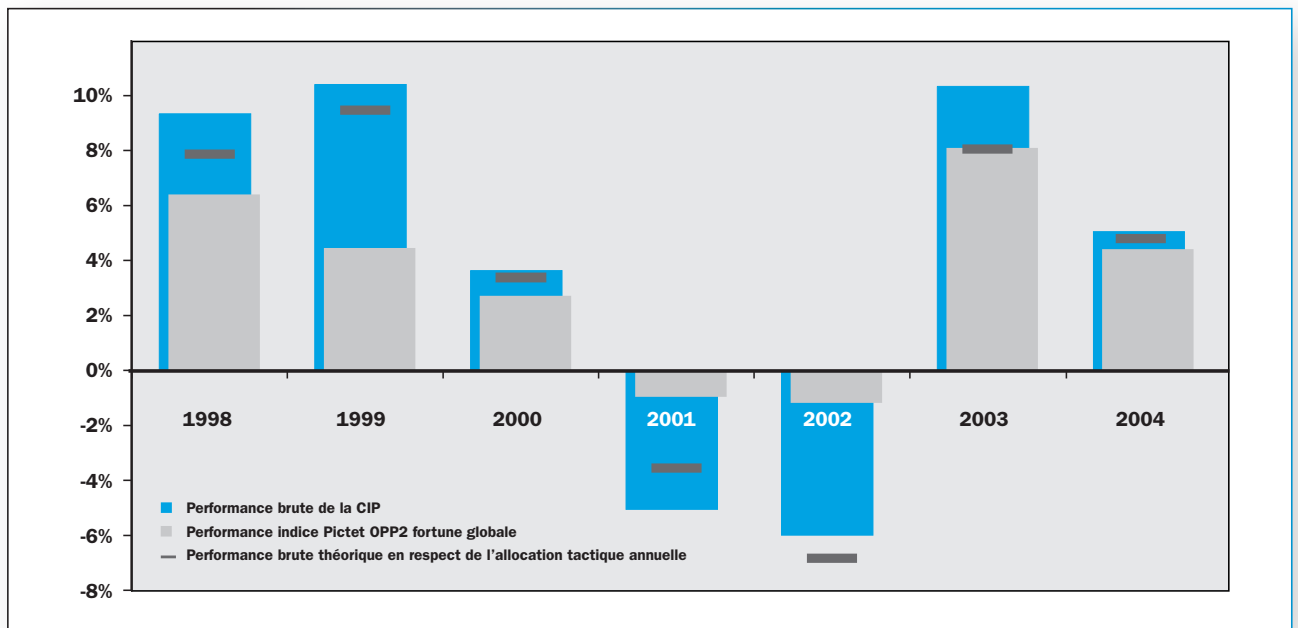
Performance globale de la Caisse

Le calcul de la performance globale permet au Conseil d'administration de se forger une opinion quant au résultat de la gestion de ses investissements. Afin de garantir l'objectivité, l'évaluation a été effectuée par la société Coninco, Vevey sur la base des comptes audités. Cette méthode est attestée, depuis 2001, par une fiduciaire indépendante. La pertinence des résultats fournis est toutefois contrôlée par la Caisse sous l'angle financier et comptable.

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Moyenne
Performance brute de la CIP	9.36%	10.42%	3.65%	- 5.03%	- 5.97%	10.36%	5.14%	3.99%
Performance brute théorique en respect de l'allocation tactique annuelle*	7.89%	9.49%	3.40%	- 3.54%	- 6.82%	8.07%	4.90%	3.34%
Performance indice Pictet OPP2 fortune globale	6.43%	4.48%	2.74%	- 0.94%	- 1.16%	8.12%	4.34%	3.43%

* Cette performance est calculée en simulant des placements attribués mensuellement exactement selon l'allocation tactique définie par le Conseil pour la fin de l'année.

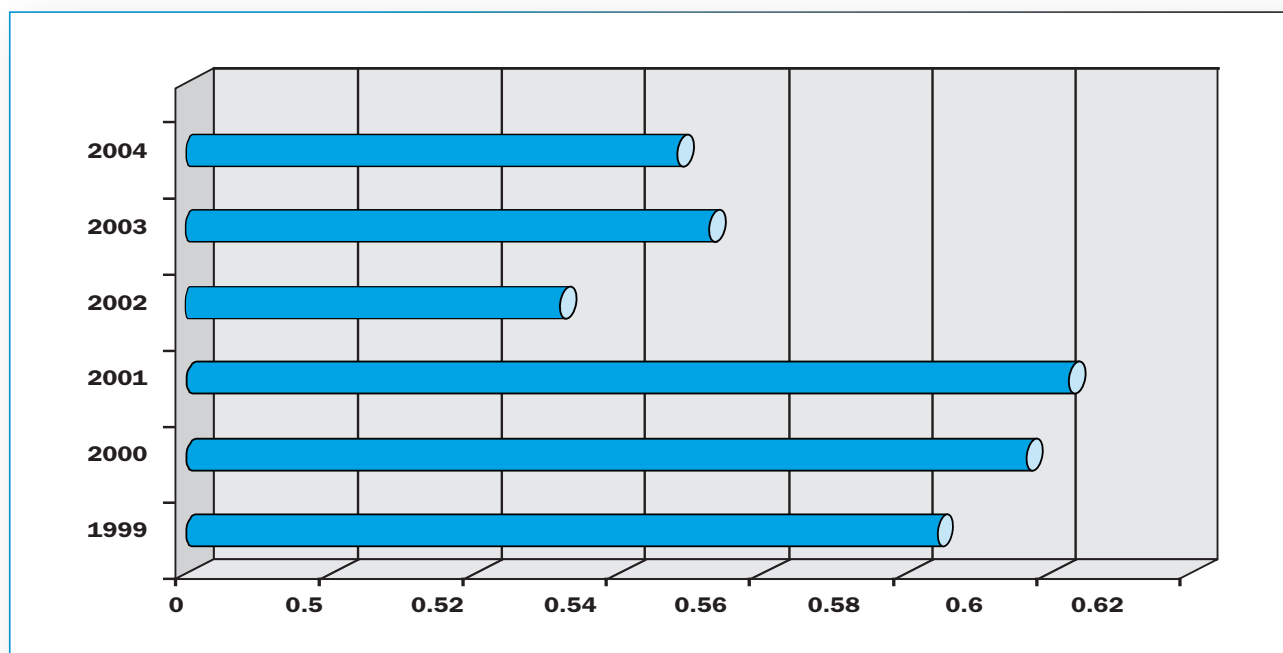
Selon les informations à disposition à ce jour, la performance de la CIP se compare favorablement à la moyenne des caisses de pensions suisses.



Frais d'administration

Depuis 2002, la facturation des services des Retraites Populaires tient compte d'un forfait administratif par assuré et pensionné d'une part, et de commissions relatives à la gestion des divers placements d'autre part. Ces commissions sont directement imputées comme charges desdits placements. Cette méthode correspond aux normes du marché et permet une meilleure comparaison avec ce dernier, tout en étant plus simple et plus transparente.

Pour déterminer les frais d'administration, on additionne les frais directs et les frais de gestion administrative. Jusqu'à fin 2003, on déduisait les recettes diverses. Les frais d'administration ci-après sont exprimés en pour-cent de la somme des traitements cotisants.



Comptes annuels



Bilan au 31 décembre

	Annexe	31.12.2004 RPC	31.12.2003 Reclassé
Actif			
Placements	6.4	1'760'355'464.20	1'655'485'037.48
Liquidités		47'063'324.17	36'701'212.25
Créances diverses à court et moyen terme		6'665'435.28	7'108'910.07
Obligations et autres créances de débiteurs suisses		276'492'043.06	296'094'804.83
Obligations de débiteurs étrangers		325'512'202.66	286'404'909.34
Actions de sociétés suisses		220'175'558.40	208'708'522.10
Actions de sociétés étrangères		233'913'444.20	224'492'494.93
Titres de gages immobiliers		112'766'834.50	106'821'349.95
Immobilier suisse		453'350'566.67	434'818'021.45
Hedge Funds		69'210'588.21	40'318'657.20
Private Equity		15'186'949.55	9'084'368.86
Autres actifs		18'517.50	4'931'786.50
Compte de régularisation actif	7	15'736'293.31	15'673'470.54
		<u>1'776'091'757.51</u>	<u>1'671'158'508.02</u>
Passif			
Dettes		4'751'328.78	4'523'560.38
Prestations de libre passage et rentes		3'133'941.70	3'128'105.90
Autres dettes	7	1'617'387.08	1'395'454.48
Compte de régularisation passif	7	1'261'884.20	1'189'965.85
Provisions non techniques	7	7'543'445.00	7'088'810.06
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		1'579'040'300.00	1'516'176'658.74
Capital de prévoyance assurés actifs (100%)		1'159'648'600.00	1'136'592'000.00
Capital de prévoyance pensionnés (100%)		1'080'118'300.00	1'028'718'000.00
Provisions techniques (100%)	5.7	13'393'500.00	0.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100%)		2'253'160'400.00	2'165'310'000.00
Part de financement en répartition (30%) - (art. 139 des Statuts)		-675'948'100.00	-649'593'000.00
Fonds de compensation		1'828'000.00	459'658.74
Réserve de fluctuation de valeurs		183'494'799.53	142'179'512.99
Situation au 1er janvier		142'179'512.99	15'586'000.00
Attribution de l'exercice		18'108'369.62	4'414'000.00
Adaptation au capital de prévoyance		0.00	122'179'512.99
Première application de la Swiss GAAP RPC 26	4.4	23'206'916.92	0.00
		<u>1'776'091'757.51</u>	<u>1'671'158'508.02</u>
		31.12.2004	1.1.2004
Degré de couverture OPP2, art. 44, al. 1		78.23%	77.66%

Adoptés par le Conseil d'administration
dans sa séance du 31 mars 2005

Au nom du Conseil d'administration

Claude RECORDON
Président

Francis HOSTETTLER
Secrétaire

Certifiés conformes aux écritures le 31 mars 2005

Pour la Caisse intercommunale de pensions
les Retraites Populaires

Claude RICHARD
Directeur général

Roger BORNAND
Directeur

Compte d'exploitation

Annexe	2004 RPC	2003 Reclassé
Cotisations et apports ordinaires et autres	109'385'880.60	102'588'445.65
Cotisations des salariés	35'253'121.95	33'862'237.50
Cotisations de l'employeur	35'253'121.95	33'862'237.50
Cotisations supplémentaires des salariés	301'349.05	337'147.10
Cotisations supplémentaires de l'employeur	35'258'488.05	33'871'737.90
Finances d'entrée	311'723.70	345'223.90
Primes uniques et rachats (pour 2003 englobés sous apports de libre passage)	2'720'059.60	0.00
Subsides du fonds de garantie	288'016.30	309'861.75
Prestations d'entrée	25'738'598.02	32'542'364.00
Apports de libre passage	25'440'363.57	32'369'232.00
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	298'234.45	173'132.00
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	135'124'478.62	135'130'809.65
Prestations réglementaires	-86'212'820.30	-81'487'716.85
Rentes de vieillesse	-58'998'376.65	-56'098'779.25
Rentes de survivants	-11'165'763.10	-10'750'006.35
Pensions d'enfant	-1'541'857.50	-1'446'891.35
Rentes d'invalidité	-14'360'825.55	-13'076'549.55
Autres prestations réglementaires	7 -145'997.50	-115'490.35
Prestations de sortie	-37'868'530.00	-34'740'300.75
Prestations de libre passage en cas de sortie	7 -25'924'558.55	-23'698'020.60
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-11'943'971.45	-11'042'280.15
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-124'081'350.30	-116'228'017.60
Constitution de capitaux de prévoyance et provisions techniques (70%)	-62'863'641.26	-133'828'074.66
Constitution capital de prévoyance assurés actifs (100%)	-23'056'600.00	-63'124'865.40
Constitution capital de prévoyance pensionnés (100%)	-51'400'300.00	-70'703'209.26
Variation des provisions techniques	-13'393'500.00	0.00
Variation de la part de financement en répartition (30%)	26'355'100.00	0.00
Fonds de compensation	-1'368'341.26	0.00
Charges d'assurance	-929'167.00	-676'467.00
Cotisations au fonds de garantie	-929'167.00	-676'467.00
Résultat net de l'activité d'assurance	-52'749'679.94	-115'601'749.61
Résultat net des placements	73'745'326.46	122'794'072.14
Résultat net sur liquidités	6.7 110'442.63	179'779.72
Résultat net sur créances diverses à court et moyen terme	-11'227.85	61'800.32
Résultat net sur obligations et autres créances de débiteurs suisses	7'991'716.21	8'018'769.89
Résultat net sur obligations de débiteurs étrangers	9'390'073.15	22'903'282.96
Résultat net sur actions de sociétés suisses	15'161'121.80	32'302'237.02
Résultat net sur actions de sociétés étrangères	9'150'333.82	35'875'990.54
Résultat net sur titres de gages immobiliers	3'353'143.74	3'651'650.96
Résultat net sur immobilier	25'605'813.42	20'605'682.57
Résultat net sur Hedge Funds	2'560'239.50	224'664.39
Résultat net sur Private Equity	433'699.92	-1'228'984.39
Résultat net sur autres actifs	-29.88	199'198.16
Constitution de provisions non techniques	-454'634.94	-463'538.40
Autres produits	139'452.02	125'635.25
Produits de prestations fournies	66'508.72	60'427.80
Produits divers	72'943.30	65'207.45
Autres frais	7 -60'269.50	-31'457.00
Frais d'administration	7 -2'511'824.48	-2'408'962.38
Frais d'administration	-226'293.37	-284'888.88
Frais de gestion administrative	-2'285'531.11	-2'124'073.50
Résultat avant constitution/dissolution de la Réserve de fluctuation de valeurs	18'108'369.62	4'414'000.00
Constitution de la Réserve de fluctuation de valeurs	-18'108'369.62	-4'414'000.00
Excédent de produits	0.00	0.00

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La Caisse intercommunale de pensions (ci-après: CIP) est un établissement de droit public doté de la personnalité morale, conformément au décret du Grand Conseil du 5 septembre 1923.

La CIP, créée par l'Union des communes vaudoises, est une institution de prévoyance qui assure les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès (art. 1 des Statuts).

1.2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

Elle est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle sous numéro 300'113 au sens de la l'art. 48 de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Elle cotise au Fonds de garantie LPP.

1.3 Indication des actes et des règlements

Les Statuts de 1988 ont été approuvés par l'Assemblée des délégués du 15 mai 1987 et par le Conseil d'Etat du canton de Vaud le 8 juillet 1987. Une mise à jour est entrée en vigueur le 1er janvier 2005; elle a été approuvée par l'Assemblée des délégués du 3 juin 2004 et par le Conseil d'Etat dans sa séance du 20 octobre 2004.

Décret du 5 septembre 1923.

Règlement du 22 août 1979.

Règlement de placements mis à jour au 1er janvier 2005.

1.4 Organe de gestion / Droit à la signature

Assemblée des délégués (art. 113 ss des Statuts)

L'Assemblée des délégués est constituée paritairement par les représentants des employeurs et par les représentants des assurés. Le président du Conseil d'administration préside l'Assemblée des délégués; il désigne le secrétaire et les scrutateurs.

Commission des comptes (art. 129 des Statuts)

La commission des comptes pour l'exercice 2004 est composée de :

Employeurs: Commune de Morrens
 Commune d'Ollon

Assurés: Commune de Nyon
 ORIPH, Organisation romande pour l'intégration professionnelle des personnes handicapées

Annexe aux comptes annuels

Conseil d'administration (art. 123 ss des Statuts)

La CIP est administrée par un Conseil d'administration, élu par l'Assemblée des délégués à l'exception du représentant de l'Etat. L'élection a lieu dans le 2e semestre de l'année du renouvellement des autorités communales et pour une durée d'une législature au sens de l'article 148 de la Constitution du canton de Vaud. Il est composé de sept membres à savoir, un représentant de l'Etat, trois membres représentant les employeurs et trois membres représentant les assurés. En outre, six suppléants sont choisis paritairément.

Au 1er janvier 2005, il se compose de :

Président	:	Claude RECORDON* , syndic, Orbe
Vice-président	:	Dominique KASER** , boursier communal, Puidoux
Secrétaire (hors conseil)	:	Francis HOSTETTLER , secrétaire municipal retraité, Yvonand
Représentante de l'Etat	:	Monique MISCHLER , Lausanne
Membres	:	Christine WULF* , municipale, Ollon Etienne POGET** , préposé au contrôle des habitants, Nyon Claude EMERY** , boursier communal, Ecublens Jacqueline SALLIN* , municipale, Avenches
Suppléants	:	Didier TENTHOREY** , adjoint administratif du service de la sécurité sociale, Yverdon-les-Bains Philippe GANDER* , municipal, Lucens Michel DARBRE* , municipal, Nyon Christian MONOD** , secrétaire municipal, Buchillon Jean-Pierre PERNET** , chef du personnel, Montreux Laurent BALLIF* , municipal, Vevey

* représentant de l'employeur

** représentant des assurés

La Caisse s'engage vis-à-vis des tiers par la signature collective du président et du secrétaire. En cas d'empêchement, le président ou le secrétaire peuvent être remplacés par le vice-président ou un autre membre du Conseil.

L'adresse de la Caisse est la suivante :

Caisse intercommunale de pensions	Téléphone:	021 348 21 11
Rue Caroline 11	Fax:	021 348 21 69
Case postale 288	E-mail:	info@cipvd.ch
CH - 1001 Lausanne	Site web:	www.cipvd.ch

Annexe aux comptes annuels

1.5 Gérance (art. 130 des Statuts)

La gérance de la Caisse est confiée aux **Retraites Populaires**, Lausanne.

Cet établissement a qualité pour représenter la Caisse et pour agir en son nom dans les opérations courantes, sur la base d'un cahier des charges et sous le contrôle du Conseil.

Un membre de la Direction des Retraites Populaires doit assister aux séances du Conseil et aux Assemblées des délégués. Il a voix consultative.

1.6 Experts, organe de contrôle, conseillers et autorité de surveillance

Expert agréé (art. 141 des Statuts)

Le mandat d'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle est exercé par:
Meinrad **PITTET**, docteur en sciences actuarielles, expert en prévoyance professionnelle, Genève.

Organe de contrôle (art. 134 des Statuts)

Le Conseil a désigné la société **BDO Sofirom**, Lausanne, pour contrôler la gestion, les comptes et les placements de la Caisse.

Conseillers

La Caisse fait calculer chaque année la performance de ses placements par le consultant **Coninco**, Vevey. Une attestation est fournie.

Autorité de surveillance

Autorité de surveillance des fondations du canton de Vaud.

1.7 Employeurs affiliés

Au 31 décembre 2004, 297 (294 en 2003) communes, services et institutions d'utilité publique sont affiliés à la CIP.

2 Membres actifs et pensionnés

2.1 Mouvement des assurés

	Plan ordinaire	Plan risque	Plan minimum LPP	Totaux	Plan ordinaire	Plan minimum LPP	Totaux
Effectif au 1er janvier 2004 / 2003	7'395	0	221	7'616	7'071	185	7'256
Augmentation							
Nouveaux	1'001	6	244	1'251	891	236	1'127
Réactivés	63		3	66	40	2	42
	1'064	6	247	1'317	931	238	1'169
Diminution							
Démissions	-417		-269	-686	-385	-196	-581
Décès sans prestation	-3		0	-3	-6	-1	-7
Décès avec prestations	-5		0	-5	-6	0	-6
Invalides	-111		-3	-114	-79	-4	-83
Retraités	-168		-3	-171	-131	-1	-132
	-704	0	-275	-979	-607	-202	-809
Effectif au 1er janvier 2005 / 2004	7'755	6	193	7'954	7'395	221	7'616

Annexe aux comptes annuels

2.2 Mouvement des pensionnés

	Plan ordinaire	Plan minimum LPP	Totaux	Plan ordinaire	Plan minimum LPP	Totaux
Effectif au 1er janvier 2004 / 2003						
Invalides définitifs	586	8	594	554	7	561
Invalides temporaires	39		39	44		44
Retraités	1'825	2	1'827	1'750	2	1'752
Conjoints survivants	702		702	689		689
Enfants	285		285	284		284
	3'437	10	3447	3'321	9	3330
Augmentation						
Nouveaux invalides définitifs	64	1	65	53	1	54
Nouveaux retraités	169	1	170	131		131
Nouveaux conjoints survivants	46		46	42		42
	279	2	281	226	1	227
Diminution						
Sorties par décès						
Invalides définitifs décédés	-14		-14	-16		-16
Retraités décédés	-58		-58	-54		-54
Conjoints survivants décédés	-21		-21	-29		-29
	-93	0	-93	-99	0	-99
Sorties par suppression de pension						
Invalides définitifs	-4	-1	-5	-5		-5
Retraités (annulations)	-2		-2	-2		-2
Conjoints survivants décédés	-1		-1	0		0
	-7	-1	-8	-7	0	-7
Mouvement: pensions temporaires						
Invalides temporaires	-5		-5	-5		-5
Enfants	14		14	1		1
	9	0	9	-4	0	-4
	3'625	11	3'636	3'437	10	3'447
Effectif au 1er janvier 2005 / 2004						
Invalides définitifs	632	8	640	586	8	594
Invalides temporaires	34		34	39		39
Retraités	1'934	3	1'937	1'825	2	1'827
Conjoints survivants	726		726	702		702
Enfants	299		299	285		285
	3'625	11	3'636	3'437	10	3'447

3 Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

La Caisse gère trois plans d'assurance :

- a) le plan risques (art. 2b des Statuts);
- b) le plan ordinaire (art. 2c des Statuts);
- c) le plan minimum LPP (art. 2d des Statuts).

Le plan risques couvre les risques d'invalidité et de décès dès l'entrée en fonction de l'assuré et jusqu'à son affiliation dans le plan ordinaire.

Le montant des prestations du plan risques est déterminé selon les mêmes principes que ceux appliqués au plan ordinaire.

Le plan ordinaire couvre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès (art. 1 des Statuts).

Le plan minimum LPP est limité au minimum obligatoire selon la LPP. Pour ce plan un contrat est conclu avec les Retraites Populaires (art. 166 des Statuts). Les cotisations et prestations y relatives n'entrent pas dans le bilan et le compte d'exploitation de la CIP.

3.2 Financement, méthodes de financement

La Caisse applique le système de la primauté des prestations au sens de l'article 16 LFLP au plan de base (art. 2c des Statuts).

Son équilibre financier est déterminé selon le système de financement mixte. La part de financement en répartition est de 30% et celle en capitalisation de 70%.

Cotisations du plan risques (art. 29 des Statuts)

La cotisation du plan risques est fixée à 3% du traitement cotisant.

Elle est pour un tiers à la charge de l'assuré et pour deux tiers à la charge de l'employeur.

Cotisation moyenne générale du plan ordinaire (art. 29 a des Statuts)

La cotisation moyenne générale est fixée à 24 % du traitement cotisant.

Elle est répartie entre l'assuré et l'employeur de la manière suivante :

1) assuré	cotisation ordinaire	8 %	9 %
2) employeur	cotisation ordinaire	8 %	ou 9 %
	contribution spéciale	8 %	6 %
	Total	24 %	24 %

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Fonds de solidarité (art.109 des Statuts).

La Caisse dispose d'un Fonds de solidarité qui a pour but de venir en aide dans les cas dignes d'intérêt, aux pensionnés, ainsi qu'aux ayants droit des assurés et pensionnés décédés.

Le Fonds de solidarité est alimenté par :

- 1) la finance d'entrée (art. 28 des Statuts);
- 2) les dons, legs et recettes diverses;
- 3) le rendement de la fortune du Fonds calculé au taux technique (art. 132 des Statuts).

Allocation de renchérissement extra-statutaires consenties par l'employeur (art. 41 des Statuts).

Divers employeurs ont demandé à pouvoir bénéficier de cette disposition. Le montant des prestations servies s'est élevé à CHF 838'418.75 (2003 : CHF 882'576.75). Il a été entièrement couvert par les employeurs concernés.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

En application à l'article 47 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2), les comptes de la CIP sont présentés pour la première fois conformément à la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26.

Bien que l'entrée en vigueur de la présente norme ne soit obligatoire que dès le 1er janvier 2005 pour les comptes 2005, nous avons choisi d'appliquer cette norme avec une année d'avance.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Placements

Toutes les valeurs en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Les placements collectifs figurent au bilan à la valeur boursière ou à la valeur nette d'inventaire.

Les provisions économiquement nécessaires, liées à un risque spécifique, sont portées directement en diminution des actifs correspondants (correctifs d'actifs).

Liquidités

Les valeurs au bilan représentent les sommes effectivement dues à l'institution.

Obligations et autres créances de débiteurs suisses

Les obligations cotées sont évaluées à la valeur boursière. Les obligations non cotées figurent au bilan pour la somme effectivement due à l'institution.

Les autres créances suisses sont portées au bilan pour la somme effectivement due à l'institution.

Actions de sociétés suisses et étrangères

Les actions cotées, les dérivés ainsi que les mandats de gestion sont évalués à la valeur boursière. Pour les actions non cotées, la valeur d'acquisition, déduction faite des pertes de valeurs connues, est prise en compte.

Titres de gages immobiliers

Les lettres de gage sont évaluées à la valeur boursière. Les crédits de construction ainsi que les prêts hypothécaires figurent au bilan pour la valeur effectivement due à l'institution.

Immobilier suisse

Les immeubles sont évalués à leur valeur de rendement. Les états locatifs sont capitalisés sur la base des taux suivants :

▣ Immeubles de plus de 10 ans	7,25 %
▣ Immeubles de 10 ans et moins	6,60 %
▣ Immeubles pour lesquels un loyer net est encaissé	6,00 %

En ce qui concerne les terrains à bâtir, ils sont évalués à leur valeur d'acquisition augmentés des frais de développement et d'étude.

Hedge Funds et Private Equity

Il s'agit de placements collectifs qui figurent au bilan à la valeur boursière ou à la valeur nette d'inventaire.

Autres actifs

Les autres actifs comprennent les placements locaux. Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, déduction faite des pertes de valeurs connues.

Annexe aux comptes annuels

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Les principes comptables énoncés ci-dessus ont été modifiés par rapport à ceux en vigueur les années précédentes, afin de répondre aux exigences découlant de l'application de la Swiss GAAP RPC 26.

	2004	2003
Titres (et invest. non-traditionnels en 2003):	Valeur de marché	Valeur comptable *
Immeubles :	Valeur de rendement	Valeur au prix de revient sous déduction des amortissements nécessaires
Engagements de prévoyance:	Objectif (70%)	Degré de couverture comptable

* qui correspondait soit à la valeur nominale, soit à la valeur investie mais au maximum à la valeur vénale.

Les effets chiffrés de ces modifications de principes comptables figurent sous point 4.4 ci-après.

Lors du bouclage 2004, il a été tenu compte des modifications qui ont été apportées aux Statuts par l'Assemblée des délégués du 3 juin 2004 avec une entrée en vigueur fixée au 1er janvier 2005.

Par contre, l'application de la nouvelle norme Swiss GAAP RPC 26 ne permet plus de tenir compte de certaines dispositions statutaires concernant entre autres le Fonds des pensions et le Fonds des allocations de renchérissement en cours. A cet égard, il y aura lieu d'adapter les dispositions statutaires en conséquence.

4.4 Explications relatives à la première application de la Swiss GAAP RPC 26

Conformément à la recommandation de la norme susmentionnée, dès le 1er janvier 2004, tous les placements figurent au bilan aux valeurs actuelles.

Incorporation des réserves latentes	CHF
Investissements non-traditionnels	4'547'498.41
Titres	12'749'605.96
Immobilier	31'062'519.26
Total des réserves latentes au 31 décembre 2003	48'359'623.63
Adaptation du taux de capitalisation des immeubles (2003 : 6,75%, 2004 : voir point 4.2, ci-avant)	- 25'152'706.71
Première application de la Swiss GAAP RPC 26 (incorporée à la Réserve de fluctuation de valeurs)	23'206'916.92

Outre les changements apportés au résultat de la première application de la Swiss GAAP RPC 26, diverses adaptations concernant notamment les engagements de prévoyance et la Réserve de fluctuation de valeurs ont été également faites.

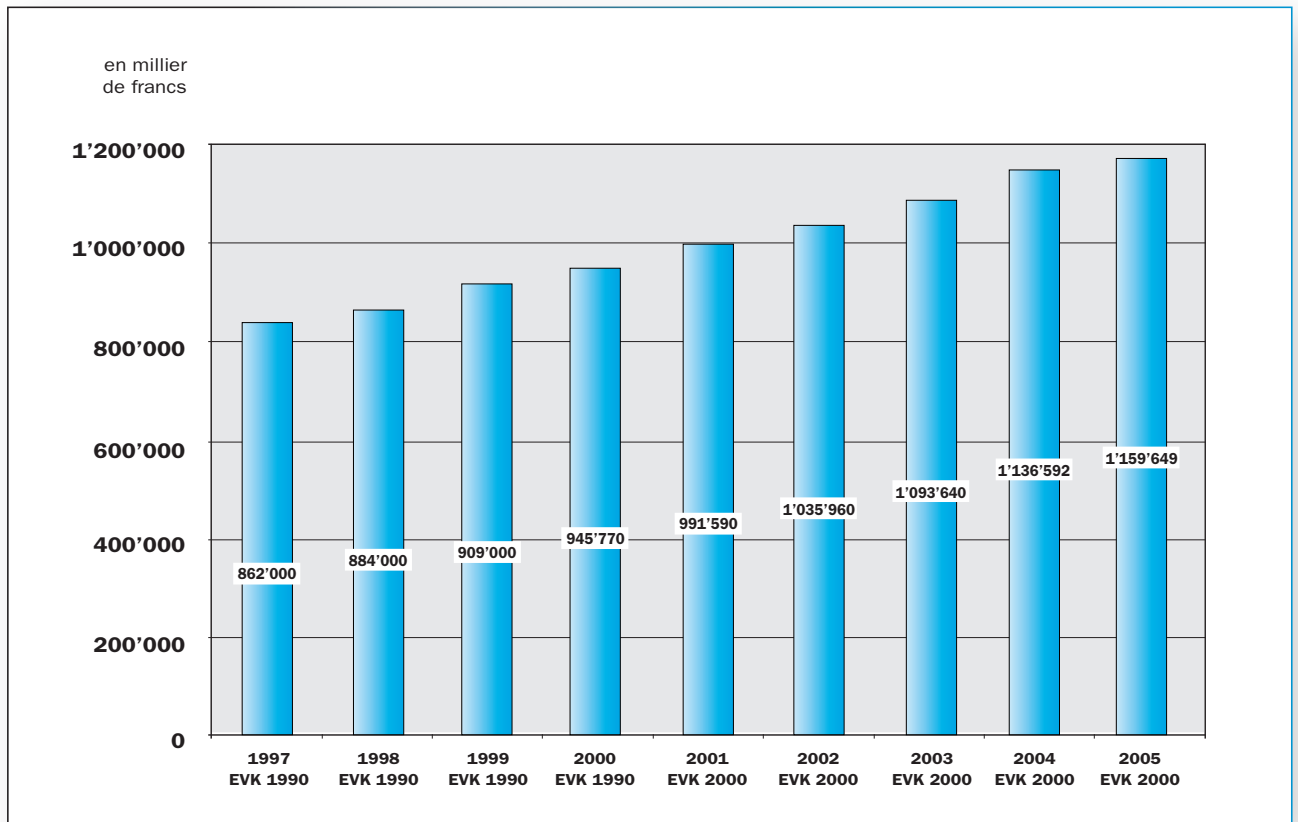
Les détails se trouvent au point 5.8 de la présente annexe.

5 Couverture des risques

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La Caisse n'est pas réassurée. En ce qui concerne le plan minimum, un contrat a été conclu avec les Retraites populaires (art. 166 des Statuts).

5.2 Evolution du capital de prévoyance pour les assurés actifs en primauté des prestations



Annexe aux comptes annuels

5.3 Total des avoirs vieillesse selon la LPP (comptes témoins)

Conformément aux dispositions de l'art. 165 des Statuts, la Caisse a rempli toutes les obligations légales découlant de la LPP.

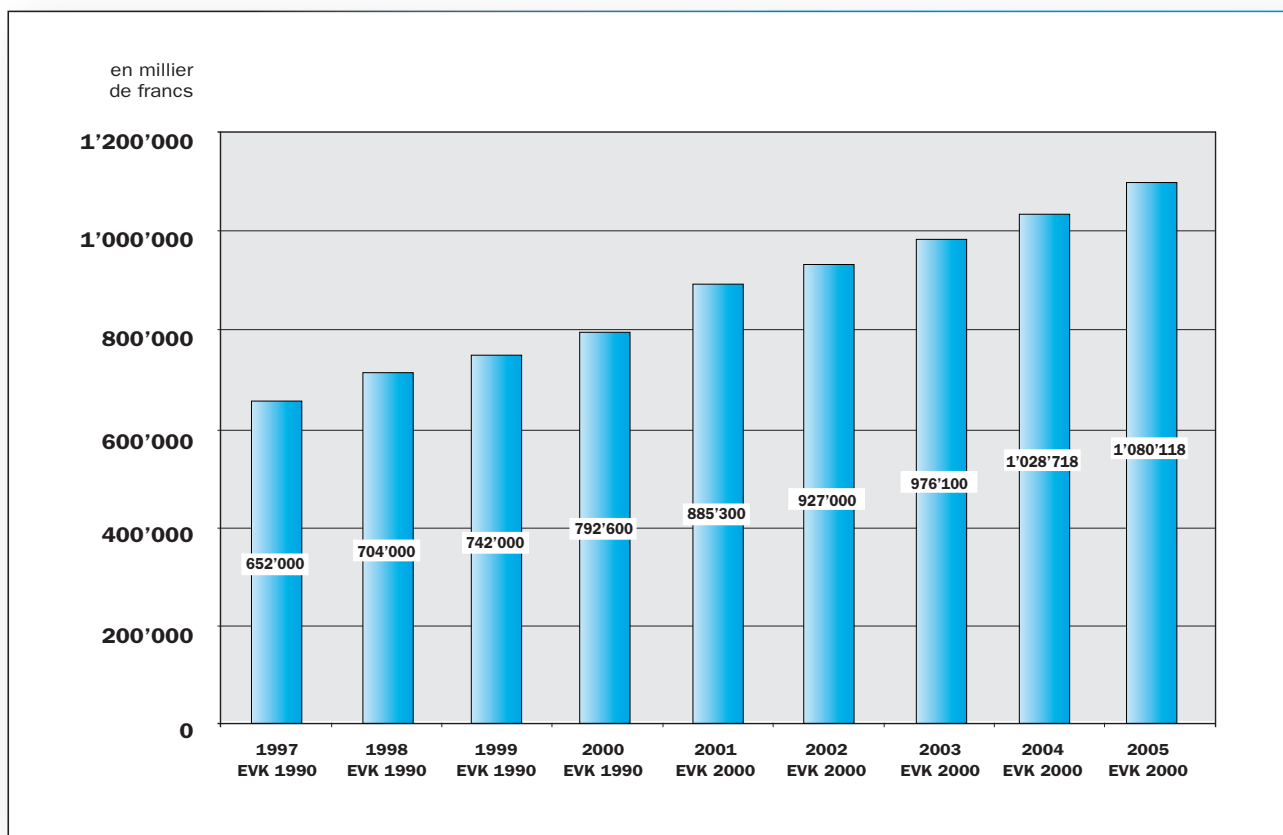
Au 31 décembre 2004/2003, la situation concernant les avoirs de vieillesse se résume comme il suit:

Avoirs de vieillesse des actifs	2004 CHF	2003 CHF
Avoirs de vieillesse au 1er janvier	391'211'695.65	363'499'732.70
Bonifications de l'année	34'022'504.05	32'699'804.20
Libres passages LPP encaissés	11'995'957.55	13'984'190.50
Intérêts sur les avoirs cumulés	8'421'712.20	11'327'157.25
Intérêts sur les libres passages	133'286.85	254'554.70
Intérêts sur les démissions	7'138.50	14'606.25
	54'580'599.15	58'280'312.90
A déduire les sorties 2004/2003:		
Démissions	-9'707'792.10	-7'699'135.15
Versements anticipés	-4'189'387.25	-3'781'783.00
Décès	-623'424.45	-1'491'494.95
Retraites	-20'454'069.25	-15'940'138.35
Invalides	-1'185'185.70	-1'655'798.50
	-36'159'858.75	-30'568'349.95
Avoirs de vieillesse au 31 décembre	409'632'436.05	391'211'695.65
Avoirs de vieillesse des invalides		
Avoirs de vieillesse au 1er janvier	21'263'054.45	20'729'753.50
Bonifications de l'année	1'208'239.30	1'230'166.75
Transferts des comptes actifs	1'185'185.70	1'655'798.50
Intérêts sur les avoirs cumulés	472'485.55	663'395.35
Intérêts sur les transferts	6'807.40	9'112.20
	2'872'717.95	3'558'472.80
A déduire les sorties 2004/2003:	-3'221'754.80	-3'025'171.85
Avoirs de vieillesse au 31 décembre	20'914'017.60	21'263'054.45

En 2004, **8240** (7744 en 2003) avoirs de vieillesse ont été tenus (non compris le plan minimum LPP) conformément aux dispositions de la LPP.

En 2004, la somme des salaires coordonnés LPP s'est élevée à **CHF 254'899'815.00** contre CHF 246'380'565.00 en 2003.

5.4 Evolution du capital de prévoyance pour les pensionnés



5.5 Résultats de la dernière expertise actuarielle

Une expertise actuarielle a été déposée en juin 2003 par l'expert agréé. Les dates retenues sont le 31 décembre 2002 pour les comptes et le 1er janvier 2003 pour les données individuelles.

La précédente expertise avait été établie par le même expert à fin 1998. Elle avait donné lieu à un rapport en décembre 1999 qui concluait que l'équilibre financier de la Caisse était bien assuré.

Les conclusions de l'expert figurant dans son rapport daté du 12 juin 2003 sont les suivantes :

- Les dispositions statutaires de la CIP relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.
- L'équilibre financier de la Caisse est assuré compte tenu du financement, du plan de prévoyance en vigueur et du système financier appliqué. La Caisse est ainsi en mesure de garantir ses engagements.

5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les calculs actuariels sont effectués au moyen des tables édictées par l'ancienne Caisse fédérale d'assurance EVK 2000, au taux technique de 3,5% (art. 132 des Statuts).

5.7 Modification des bases et hypothèses techniques

Les provisions techniques correspondent à la provision de longévité. Cette dernière a été calculée à raison de 0.31% du capital de prévoyance des pensionnés. Pour l'année 2004 l'attribution faite à ce titre est de CHF 3'348'375.00. Le complément de CHF 10'045'125.00 correspond au « rattrapage » pour les années 2001, 2002 et 2003.

Annexe aux comptes annuels

5.8 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

Selon les dispositions de l'article 139 des Statuts, le degré de couverture est déterminé conformément à l'article 44 de l'OPP2 et à son annexe.

Le degré de couverture est calculé au 1er janvier de chaque année sur la base de la fortune au 31 décembre de l'exercice précédent.

Le degré de couverture minimum de la Caisse est fixé à 70% selon l'article 139 des Statuts.

Au 31 décembre 2004, le degré de couverture de la CIP, conformément à l'art. 44 al. 1 de l'OPP2, atteint 78.23%. Il se justifie comme il suit:

	31.12.2004 CHF Selon RPC	1.1.2004 CHF Selon RPC	31.12.2003 CHF Reclassé
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100%)	2'253'160'400.00	2'165'310'000.00	2'165'310'000.00
Part de financement en répartition (30%) - (art. 139 des Statuts)	-675'948'100.00	-649'593'000.00	-649'593'000.00
Fonds de compensation	1'828'000.00	459'658.74	459'658.74
Adaptation au capital de prévoyance	0.00	0.00	122'179'512.99
Total des capitaux de prévoyance	1'579'040'300.00	1'516'176'658.74	1'638'356'171.73
Réserve de fluctuation de valeurs	183'494'799.53	20'000'000.00	20'000'000.00
Adaptation au capital de prévoyance	0.00	122'179'512.99	0.00
Première application Swiss GAAP RPC 26	0.00	23'206'916.92	0.00
Réserves latentes	0.00	0.00	48'359'623.63
Fortune de prévoyance disponible	1'762'535'099.53	1'681'563'088.65	1'706'715'795.36
Degré de couverture OPP 2, art. 44, al. 1	78.23%	77.66% *	78.82% *
Degré de couverture minimum art. 139 des Statuts	70.00%	70.00%	70.00%

* la différence entre 78.82% et 77.66% résulte de la modification de l'évaluation immobilière (-CHF 25'152'706.71).

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placements

Composition de la fortune

Le Conseil d'administration de la CIP a déterminé une allocation stratégique des actifs à cinq ans. Chaque année, il fixe les limites de chaque véhicule de placements. Le Comité de direction des Retraites Populaires oeuvre dans le cadre de ces limites.

Les limites fixées par le Conseil d'administration sont arrêtées de manière à respecter les dispositions de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) en matière de limites de placements.

Au 31 décembre 2004, l'allocation basée sur les valeurs de marché et conformément à l'OPP2 se présente comme il suit (chiffres en millions de CHF) :

Répartition des placements selon OPP 2							
	Limites O.P.P. 2		Situation au 31.12.2004		Situation au 31.12.2003		
	%	CHF	%	CHF	%	CHF	
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme et compte de régularisation actif		100	69.47	3.91		59.48	3.56
Obligations et autres créances de débiteurs suisses	100	100	276.49	15.57	44.2	296.09	17.72
Titres de gages immobiliers		75	112.77	6.35		106.82	6.39
Obligations de débiteurs étrangers en CHF	30	30	0.00	0.00	18	0.00	0.00
Obligations de débiteurs étrangers		20	325.51	18.33		286.40	17.14
Actions de sociétés étrangères		25	233.91	13.17	31	224.49	13.43
Actions de sociétés suisses		30	220.18	12.40		208.71	12.49
Hedge Funds, Private Equity et autres actifs	70	0	84.42	4.75	26	54.33	3.25
Immobilier suisse		50	453.35	25.53	55.8	434.82	26.02
			1'776.09	100.00		1'671.16	100.00

Le présent tableau ne suit pas la structure des placements figurant au bilan afin de tenir compte des limites spécifiques imposées par l'OPP2.

Instruments financiers dérivés

Conformément à l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle (OPP2, art. 56a), les instruments dérivés ne sont utilisés que comme moyen de couverture tout en améliorant la rentabilité du portefeuille.

La liste des dérivés ouverts figure au point 6.5.

Dépositaire global des titres

Les titres y relatifs sont regroupés auprès d'un dépositaire global (Pictet & Cie, à Genève) qui assure le contrôle des critères de gestion arrêtés contractuellement. Un rapport mensuel est établi.

Annexe aux comptes annuels

Performance globale

Chaque année, la Caisse fait calculer la performance par le consultant **Coninco**, à Vevey, sur la base des comptes audités. Une attestation est fournie.

6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 59 OPP2)

Conformément aux dispositions de l'article 59 OPP2, un rapport a été établi sur l'extension des possibilités de placement. Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

1. Les possibilités de placements ont été étendues sur la base d'un règlement de placement ;
2. L'analyse performance – risque ainsi que la congruence entre les actifs et les passifs, réalisée en août 2004 par **MP Actuaire SA**, ont déterminé, de manière concluante, que cette nouvelle répartition des actifs était conforme aux buts de la CIP.

6.3 Objectifs et calcul de la Réserve de fluctuation de valeurs

Principes retenus et explications sur la Réserve de fluctuation de valeurs

La Réserve de fluctuation de valeurs est globale. Elle tient compte de l'ensemble des placements, qui ne sont pas tous corrélés entre eux. Le principe de la diversification des actifs reste fondamental.

Le critère de la volatilité globale du portefeuille est retenu. Cette variabilité découle des volatilités spécifiques de chaque classe d'actifs, du poids de chaque véhicule de placements ainsi que des corrélations entre les diverses classes d'actifs.

L'allocation tactique des actifs est révisée chaque année. L'objectif de la Réserve de fluctuation de valeurs, compte tenu des risques encourus, de l'évolution des marchés et de leurs caractères anticycliques, est adapté en conséquence.

Les risques de pertes avérées ou connues liés à une action, un immeuble, un prêt ou tout autre placement n'entrent pas en ligne de compte. Ils font l'objet, le cas échéant, d'un correctif d'actif de la classe de placements concernée.

Compte tenu des expériences du passé, de l'allocation tactique des actifs 2005 et de leur volatilité, l'objectif de la Réserve de fluctuation de valeurs est compris entre 7,3% et 14,6% de l'ensemble des placements.

	31.12.2004 RPC	31.12.2003 Reclassé
Objectif et calcul de la Réserve de fluctuation de valeurs		
Réserve de fluctuation de valeurs au 1er janvier	20'000'000.00	15'586'000.00
Transfert des capitaux de prévoyance	122'179'512.99	0.00
Première application de la Swiss GAAP RPC 26	23'206'916.92	0.00
Attribution de l'exercice	18'108'369.62	4'414'000.00
Réserve de fluctuation de valeurs au 31 décembre	183'494'799.53	20'000'000.00

Le total de nos placements au 31 décembre 2004 s'élève à CHF 1'760'355'464.20.

7,3% représentent CHF 128'506'000.00

14,6% représentent CHF 257'012'000.00

La Réserve de fluctuation de valeurs atteint 10,42% de l'ensemble des placements. Par conséquent, elle est en ligne avec à l'objectif fixé.

Annexe aux comptes annuels

6.4 Présentation des placements par catégorie

	31.12.2004 RPC	31.12.2003 Reclassé
Placements	1'760'355'464.20	1'655'485'037.48
Liquidités	47'063'324.17	36'701'212.25
Créances diverses à court et moyen terme	6'665'435.28	7'108'910.07
Retraites Populaires	0.00	414'073.02
Caisse de pensions de l'Etat de Vaud	35'317.39	0.00
Administration fédérale des contributions	828'474.70	794'558.15
Gérants	0.00	1'013.30
Annuités à percevoir	880'610.85	1'204'781.30
Chauffage	370'084.20	331'277.85
Loyers à recevoir	434'536.00	414'491.60
Débiteurs pour travaux immobiliers à refacturer	72'824.49	17'483.45
Avances AVS à récupérer	4'203'587.65	4'071'231.40
Correctif d'actif	-160'000.00	-140'000.00
Obligations et autres créances de débiteurs suisses	276'492'043.06	296'094'804.83
Obligations cotées	135'414'765.00	154'274'527.88
Placements collectifs	6'403'537.71	0.00
Prêts aux corporations de droit public	133'973'737.35	140'120'276.95
Prêts divers	700'003.00	1'700'000.00
Obligations de débiteurs étrangers	325'512'202.66	286'404'909.34
Obligations	226'203'637.02	286'404'909.34
Placements collectifs	99'308'565.64	0.00
Actions de sociétés suisses	220'175'558.40	208'708'522.10
Actions cotées	167'025'703.25	208'708'522.10
Actions non cotées	226'517.00	0.00
Placements collectifs	52'940'438.15	0.00
Correctif d'actif	-17'100.00	0.00
Actions de sociétés étrangères	233'913'444.20	224'492'494.93
Actions cotées	0.00	224'492'494.93
Placements collectifs	233'913'444.20	0.00
Titres de gages immobiliers	112'766'834.50	106'821'349.95
Crédits de construction	1'812'931.20	1'062'479.45
Créances hypothécaires	106'841'903.30	105'758'870.50
Placements collectifs	4'112'000.00	0.00
Immobilier suisse	453'350'566.67	434'818'021.45
Immobilier direct	453'028'469.15	434'774'000.00
Investissements sur immeubles en propriété	3'999'725.10	44'021.45
Placements collectifs	880'000.00	0.00
Correctif d'actif	-4'557'627.58	0.00
Hedge Funds	69'210'588.21	40'318'657.20
Private Equity	15'186'949.55	9'084'368.86
Autres actifs	18'517.50	4'931'786.50

Annexe aux comptes annuels

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Véhicules de placements	Type d'instrument	Volume des contrats au 31.12.2004 en CHF	Gains/pertes non réalisés au 31.12.2004 en CHF *	Volume des contrats au 31.12.2003 en CHF	Gains/pertes non réalisés au 31.12.2003 en CHF *
Obligations de débiteurs étrangers	«Opérations devises à terme (6 engagements)»	Néant	Néant	6'259'091.43	-56'068.45
Actions de sociétés étrangères	Contrat future (1 engagement)	Néant	Néant	946'870.59	12'992.32
Actions de sociétés suisses	Achat put (1 engagement)	3'025'000.00	-16'344.20	0.00	0.00
Total		3'025'000.00	-16'344.20	7'205'962.02	-43'076.13

* compris dans la valeur boursière des mandats au 31.12.04 et 31.12.03

Les opérations susmentionnées sont intégralement couvertes conformément aux dispositions de l'art. 56 a OPP2.

6.6 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Prêts sur titres au 31 décembre

Véhicules de placements	Nombre de positions en prêt	Contre-valeur au 31.12.2004 en CHF	Nombre de positions en prêt	Contre-valeur au 31.12.2003 en CHF
Obligations de débiteurs suisses	Néant	Néant	2	2'529'000.00
Obligations de débiteurs étrangers	13	34'939'009.00	10	23'564'356.00
Actions de sociétés suisses	4	3'290'072.00	4	8'410'750.00
Actions de sociétés étrangères	2	3'977'598.00	51	23'977'272.00
Total	19	42'206'679.00	67	58'481'378.00

Les prêts sur titres sont garantis par un collatéral d'un minimum de 105 % de la valeur totale des titres. Cette valeur est contrôlée sur une base journalière. Le collatéral est constitué de papiers-valeurs de très grande qualité (obligations gouvernementales ou AAA, obligations ayant un rating minimum de AA). La qualité du collatéral est contrôlée régulièrement par le dépositaire global.

Engagements de versements complémentaires

Véhicules de placements	Engagement en devises étrangères au 31.12.2004	au cours de	Engagement au 31.12.2004 en CHF	Engagement en devises étrangères au 31.12.2003	au cours de	Engagement au 31.12.2003 en CHF
Actions non cotées de sociétés suisses (en CHF)			25'000.00			0.00
Private Equity			20'763'231.48			12'486'577.41
a) Private Equity (en CHF)			673'827.55			1'317'327.55
b) Private Equity (en SEK)	3'050'000.00	0.171111	521'887.94	3'700'000.00	0.172000	635'967.10
c) Private Equity (en EUR)	7'807'496.29	1.545600	12'067'266.27	3'963'042.92	1.560000	6'182'228.06
d) Private Equity (en USD)	6'595'945.58	1.137100	7'500'249.72	3'518'136.00	1.237000	4'351'054.70
Total			20'788'231.48			12'486'577.41

Les souscriptions de Fonds de placement n'interviennent qu'au fur et à mesure des investissements réalisés par les gestionnaires. Les sommes ci-dessus représentent les appels de Fonds non-effectués.

Annexe aux comptes annuels

6.7 Explications du résultat net des placements	31.12.2004 RPC	31.12.2003 Reclassé
Résultat net sur placements	73'745'326.46	122'794'072.14
Résultat net sur liquidités	110'442.63	179'779.72
Produits sur liquidités	184'485.29	291'047.75
Charges sur liquidités	-74'042.66	-111'268.03
Résultat net sur créances diverses à court et moyen terme	-11'227.85	61'800.32
Produits	46'750.00	113'281.85
Charges	-57'977.85	-51'481.53
Résultat net sur obligations et autres créances de débiteurs suisses	7'991'716.21	8'018'769.89
Intérêts sur obligations et autres créances suisses	5'629'978.26	6'213'211.37
Gains sur obligations	3'533'471.09	630'718.54
Produits sur prêts aux corporations de droit public	4'612'316.50	5'022'645.15
Produits sur prêts divers	16'400.00	0.00
Frais sur obligations	-432'411.49	-364'075.91
Pertes sur obligations	-5'220'500.75	-3'335'448.50
Frais sur prêts aux corporations de droit public	-147'537.40	-148'280.76
Résultat net sur obligations de débiteurs étrangers	9'390'073.15	22'903'282.96
Intérêts	12'590'882.82	15'495'036.69
Gains	4'440'204.88	14'015'295.39
Frais	-1'116'110.36	-1'111'645.29
Pertes	-6'524'904.19	-5'495'403.83
Résultat net sur actions de sociétés suisses	15'161'121.80	32'302'237.02
Produits	3'350'021.70	2'833'034.12
Gains	16'608'903.07	37'503'349.14
Frais	-683'418.55	-573'465.76
Pertes	-4'114'384.42	-7'460'680.48
Résultat net sur actions de sociétés étrangères	9'150'333.82	35'875'990.54
Produits	3'408'096.33	2'954'417.36
Gains	60'079'283.22	74'798'835.39
Frais	-1'207'303.34	-991'038.53
Pertes	-53'129'742.39	-40'886'223.68
Résultat net des titres de gages immobiliers	3'353'143.74	3'651'650.96
Produits des crédits de construction	63'878.70	5'485.10
Produits sur créances hypothécaires	3'427'086.20	3'765'986.40
Frais des crédits de construction	-888.56	-110.19
Frais sur créances hypothécaires	-119'632.60	-119'710.35
Pertes sur créances hypothécaires	-17'300.00	0.00
Résultat net immobilier	25'605'813.42	20'605'682.57
Produits des immeubles	31'712'378.27	31'001'587.49
Intérêts sur investissements immeubles en propriété	40'552.85	68'292.70
Gains	2'284'702.57	0.00
Entretien et autres charges	-6'305'487.90	-6'735'023.02
Frais de gestion	-2'126'332.37	-2'051'224.50
Amortissements	0.00	-1'677'950.10
Résultat net sur Hedge Funds	2'560'239.50	224'664.39
Produits	76'303.01	0.00
Gains	2'652'690.09	291'365.95
Frais	-168'753.60	-66'701.56
Résultat net sur Private Equity	433'699.92	-1'228'984.39
Produits	4'741.75	444.33
Gains	952'520.17	29'099.16
Frais	-57'680.64	-30'105.42
Pertes	-465'881.36	-1'228'422.46
Résultat net sur autres actifs	-29.88	199'198.16
Produits	0.00	265'229.00
Gains	0.00	21'929.00
Frais	-29.88	-87'959.84

Annexe aux comptes annuels

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

	31.12.2004 RPC	31.12.2003 Reclassé
Autres postes du bilan		
Actif		
Compte de régularisation actif	15'736'293.31	15'673'470.54
Intérêts courus	3'340'071.71	4'008'257.49
Autres comptes de régularisation	12'396'221.60	11'665'213.05
Passif		
Autres dettes	1'617'387.08	1'395'454.48
Retraites Populaires	27'543.85	0.00
Caisse de pensions de l'Etat de Vaud	0.00	319'510.41
Créancier AFC	10'044.38	6'148.02
Fournisseurs	0.00	1'400.00
Annuités perçues d'avance sur créances hypothécaires	10'528.00	12'798.00
Chauffage	294'130.35	306'266.65
Créanciers divers immobilier	162'267.65	88'120.50
Fonds libres O.R.I.P.H.	303'314.20	303'314.20
Comptes en suspens (actifs et pensionnés)	809'558.65	357'896.70
Compte de régularisation passif	1'261'884.20	1'189'965.85
Loyers perçus d'avance	907'109.25	796'766.90
Autres comptes de régularisation	354'774.95	393'198.95
Provisions non techniques	7'543'445.00	7'088'810.06
Fonds de solidarité	7'443'445.00	7'028'810.06
Provisions pour risques	100'000.00	60'000.00
Répartition des Provisions non techniques :		
Fonds de solidarité (art. 109 des Statuts)		
La définition figure au point 3.3 de la présente annexe.		
Le Fonds de solidarité a évolué de la façon suivante :		
Solde au 1er janvier	7'028'810.06	6'565'271.66
Prestations versées (voir point 7 de l'annexe)	-145'997.50	-115'490.35
Finances d'entrée	311'723.70	345'223.90
Attribution au taux technique de 3.5%	248'908.74	233'804.85
Solde au 31 décembre	7'443'445.00	7'028'810.06
Provision pour risques		
En 2003, la provision représentait à la fois un correctif d'actif et une provision non technique.		
Solde au 1er janvier	60'000.00	200'000.00
Attribution	40'000.00	0.00
Transfert à correctif d'actif (Swiss GAAP RPC 26)	0.00	-140'000.00
Solde au 31 décembre	100'000.00	60'000.00

Annexe aux comptes annuels

Fonds de compensation (art. 136 des Statuts)

Le Fonds de compensation doit être alimenté par le rendement net des capitaux, après attributions aux différents fonds, provisions et réserves.

Compte tenu des modifications apportées par l'introduction de la norme comptable Swiss GAAP RPC 26, l'attribution 2004 a été déterminée de la manière suivante :

Capital moyen soumis au rendement :	31.12.2004	31.12.2003	moyenne
Provisions techniques à 70%	1'577'212'300.00	1'515'717'000.00	1'546'464'650.00
Fonds de compensation	1'828'000.00	459'658.74	1'143'829.37
	<u>1'579'040'300.00</u>	<u>1'516'176'658.74</u>	<u>1'547'608'479.37</u>
Réserve de fluctuation de valeurs	183'494'799.53	142'179'512.99	162'837'156.26
	1'762'535'099.53	1'658'356'171.73	1'710'445'635.63

Le rendement net réalisé 2004 s'est élevé à **CHF 61'185'328.85** soit **3.58%**.

Le surplus de rendement, par rapport au taux technique (3.5%), est donc de **0.08%**.

Sur la base de la moyenne des capitaux, c'est donc un montant de **CHF 1'368'341.26** (1'710'445'635.63 x 0.08%) qui a été attribué au Fonds de compensation.

Autres postes du compte d'exploitation

Charges	2004 RPC	2003 Reclassé
Autres prestations réglementaires	145'997.50	115'490.35
Prestations du fonds de solidarité :		
Prestations mensuelles	126'778.50	78'294.90
Allocations uniques	6'342.30	5'113.00
Frais funéraires	12'876.70	32'082.45
Prestations de sortie	37'868'530.00	34'740'300.75
Prestations de libre passage en cas de sortie :		
En 2004, 417 assurés (385 en 2003) ont démissionné sans avoir droit à une pension	25'924'558.55	23'698'020.60
Versements anticipés pour la propriété du logement et du divorce :		
En 2004, 115 (103 en 2003) pour l'accession à la propriété	10'218'658.55	9'442'976.00
En 2004, 28 (29 en 2003) ensuite de divorce	1'725'312.90	1'599'304.15
Autres frais	60'269.50	31'457.00
Charges sur avances AVS :		
2 avances non remboursées suite au décès des bénéficiaires.	60'269.50	31'457.00
En 2003, 3 cas.		
Frais d'administration	2'511'824.48	2'408'962.38
Charges Conseil + Assemblée des délégués	115'276.47	107'759.36
Frais d'examen médicaux	28'980.00	29'600.00
Expertises + Tavaux techniques	73'544.25	110'293.10
Frais financiers *	0.00	32'987.92
Divers	8'492.65	4'248.50
Frais de gestion administrative	2'285'531.11	2'124'073.50

* dès 2004, ces frais sont portés dans les charges sur liquidités.

	2004	2003
Frais d'administration en % des traitements cotisants	0.568%	0.553% **
Frais d'administration par assuré / pensionné	216.72	212.29 **

** En 2003, pour le calcul de ces ratios, les frais d'administration ci-dessus étaient diminués des recettes diverses dont les montants figurent maintenant, dès 2004, dans la rubrique «autres produits» du compte d'exploitation (2004 : CHF 66'508.72, 2003: CHF 60'427.80).

8 Demandes de l'autorité de surveillance

Les comptes 2003 ont été approuvés par l'autorité de surveillance des fondations. Aucune remarque ou demande n'a été formulée de sa part.

Concernant les Statuts, l'autorité de surveillance a demandé si le principe de la parité au sein du Conseil d'administration était respecté compte tenu de la présence d'un représentant de l'Etat.

L'avis de droit demandé par la Caisse fait ressortir, en substance, que la parité est parfaitement respectée au sein de l'Assemblée des délégués, qui est l'organe faîtière de la Caisse. Le président du Conseil d'administration, qui préside cette Assemblée, ne dispose pas du droit de vote dans ce cadre.

L'autorité de surveillance a également posé la question de la légalité ayant prévalu pour fixer un taux de couverture minimum de 70%. La réponse est actuellement à l'étude.

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert / explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

L'Assemblée des délégués a expressément fixé le degré de couverture à un seuil inférieur à 100%. Par rapport à l'objectif de 70% (art. 139 al. 3 des Statuts), la Caisse ne présente donc pas de découvert en tant que tel.

Les 70% représentent la part financée en capitalisation, les 30% celle financée en répartition, voir point 3.2.

Les nouvelles dispositions sur le degré de couverture ont été, par ailleurs, approuvées par le Conseil d'Etat du canton de Vaud dans sa séance du 20 octobre 2004.

9.2 Mise en gage d'actifs

Les cédulas hypothécaires grevant notre parc immobilier sont déposées au siège de l'institution. Elles sont toutes à la libre disposition de la Caisse.

9.3 Responsabilité solidaire et cautionnements

Néant

9.4 Procédures judiciaires en cours

Différentes procédures usuelles sont pendantes devant divers tribunaux.

10 Evénements postérieurs à la date du bilan

Néant

Assemblée des délégués



Rapport de l'organe de contrôle



BDO Sofifrom
Financial Services

1002 Lausanne, Place Pépinet 1
Tél : 021 / 321.60.00 Fax : 021 / 321.60.10
<http://www.bdo.ch>

Rapport de l'organe de contrôle
au Conseil d'administration de la

Caisse Intercommunale de Pensions, Lausanne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration,

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de la Caisse Intercommunale de Pensions pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2004.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse et aux statuts avec la réserve suivante :

- l'application de la nouvelle norme Swiss GAAP RPC 26 ne permet plus de tenir compte de certaines dispositions statutaires concernant en particulier le Fonds des pensions et le Fonds des allocations de renchérissement en cours. Ce point est mentionné sous chiffre 4.3 du présent rapport de gestion.

En dépit de la réserve susmentionnée, nous recommandons d'approuver les comptes présentés.

Nous attirons votre attention sur le fait que les comptes de l'exercice 2004 ont été établis sur la base de la norme Swiss GAAP RPC 26.

Lausanne, le 31 mars 2005

BDO Sofifrom

Jean-Edgar Rodondi

Jean-Marc Starchi

Experts-comptables diplômés
Réviseurs responsables

Annexes

- Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, annexe)

Rapport de la commission des comptes

La commission des comptes de l'exercice 2004 est composée des délégués des communes de Morrens, Nyon, Ollon et de l'ORIPH Organisation romande pour l'intégration des personnes handicapées.

Elle s'est réunie le 18 avril 2004 aux Retraites Populaires à Lausanne.

Après avoir pris connaissance du rapport de la Fiduciaire BDO Sofirom, et des commentaires qu'il contient, la Commission a examiné les éléments du bilan et du compte d'exploitation. Les explications qui lui ont été données lui ont permis de se forger une opinion favorable sur les documents présentés.

La Commission a également examiné le nouveau mode présentation des comptes annuels découlant des dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 26. Elle a obtenu tous les renseignements qui étaient susceptibles de l'intéresser. Elle remercie MM. Roger Bornand et Alain Pahud, directeurs, et M. Johnny Perera, fondé de pouvoir.

Conformément à l'art. 129, al. 4 des Statuts, elle a fixé les modalités de rétribution des membres du Conseil et autres ayants droits.

En conclusion de son rapport, la Commission propose à l'assemblée des délégués:

- a) d'approuver les comptes de l'exercice 2004 tels qu'ils sont présentés;
- b) d'en donner décharge avec remerciements au Conseil d'administration;
- c) de la libérer de son mandat.

Lausanne, le 18 avril 2005

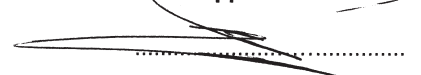
Le délégué de la Commune de Morrens :

M. Jean-Daniel CHAMOT



Le délégué de la Commune de Nyon :

M. Philippe EQUÉY



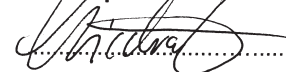
Le délégué de la Commune d'Ollon :

Mme Marie-Rose GABIOUD



Le délégué de l'ORIPH Organisation romande pour l'intégration professionnelle des personnes handicapées

M. Jacques NICOLERAT



**Assemblée annuelle
des délégués**

Jeudi 23 juin 2005
à 15 heures

Grande salle de Prilly

Ordre du jour

- 1** Liste de présence;
- 2** Procès-verbaux de l'Assemblée extraordinaire et de l'Assemblée ordinaire des délégués;
- 3** Rapport du Conseil d'administration;
- 4** Présentation détaillée des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC26;
- 5** Rapport de la Commission des comptes;
- 6** Rapport de l'organe de révision;
- 7** Discussion et approbation de la gestion et des comptes;
- 8** Nomination de la Commission des comptes;
- 9** Propositions individuelles (seront mises en discussion les propositions qui seront adressées par écrit au Conseil quinze jours au moins avant la séance, article 121 des Statuts).

Une collation sera servie à l'issue de l'Assemblée



Liste des immeubles par districts

District Aigle

- Aigle**
– Evian 29

- Villeneuve**
– Remparts 14

District Cossonay

- Cossonay**
– Prés-du-Dimanche 16

District Echallens

- Echallens**
– Praz-Palud 2 A-B-C

District Lausanne

- Epalinges**
– Croix-Blanche 11-13-15 et 51-53

- Lausanne**
– Alpes 2
– Alpes 2bis
– Bois de la Fontaine 9
– Cour 7-9
– Montoie 39-41
– Vermont 4
– WTC

- Prilly**
– Chasseur 40
– Chasseur 42
– Métiers 1

- Pully**
– Pallin 35-35 A

- Renens**
– Baumettes 72-84
– Lac 18
– Lac 20-22
– Sentier de la Gare 6-8
– Sentier de la Gare 10

- Romanel/Lausanne**
– Covatannaz 6
– Orio 6/Cousson 3

District La Vallée

- Le Sentier**
– Amoureux 32

District Lavaux

- Cully**
– Colombaires 61
– Grandvaux 28

- Forel**
– Aux Prés-de-Bamps

District Morges

- Bussigny**
– Gare 4-6
– Industrie 2-4
– Industrie 8-10

- Denges**
– Plaine 8

- Ecublens**
– Croset 16 A-B
– Forêt 2 et 6

- Morges**
– Delay 7
– Delay 11
– Pont-Neuf 1

- Tolochenaz**
– Saux 2 A-B-C

District Moudon

- Moudon**
– Cerjat 9
– Cerjat 11
– Montillier 8

District Nyon

- Gland**
– Aubépines 14-16-18

- Nyon**
– Eysins 34
– Eysins 36
– Eysins 38
– Eysins 40
– Tattes-d'Oie 93-95

Inventaires

District Orbe

Chavornay

- Cité 11

Orbe

- Covets 15
- Poste 3
- Suchet 4 A-B

Vallorbe

- Lausanne 53
- Ruchonnet 23-25-27
- Tercasset 26-28

District Oron

Oron-la-Ville

- Lausanne 13

District Payerne

Payerne

- Bellevue-Riollaz 2
- Mont-Tendre 26-32
- Stade 11
- Stade 33-35-37
- Yverdon 59-59bis

District Rolle

Mont-sur-Rolle

- Fauvette 1

Rolle

- Général-Guisan 22-24
- Général-Guisan 86

District Vevey

Montreux (Baugy-sur-Clarens)

- Crêtes 10-12-14

Montreux (Chernex)

- Chaulin 14-16-18
- Chaulin 20

Montreux (Clarens)

- Brayères 7-9
- Collège 22

La Tour-de-Peilz

- Bel-Air 101-103
- Chailly 22

St-Légier

- Malavernaz 7

Vevey

- Moulins 11
- Nord 2/Reller 2-4
- Vert 43-45

District Vallorbe

Yverdon-les-Bains

- Cheminet 41
- Général-Guisan 5-7
- Haldimand 19A
- Levant 10
- Neuchâtel 37
- Neuchâtel 39
- Orbe 63
- Prairie 3
- Uttins 10
- Venel 1
- Venel 3

Yvonand

- Tannerie 1

Inventaires

Communes, services et institutions

affiliés au sens de l'art. des Statuts avec l'effectif des assurés et des pensionnés au 1er janvier 2005

N = Nouvel employeur en 2004.

= Employeur affilié dès la fin de l'année figurant entre parenthèses.

* = Employeur versant des allocations de renchérissement directement aux pensionnés.

** = Employeur versant des allocations de renchérissement aux pensionnés par l'intermédiaire de la Caisse.

No de l'employeur			Effectif des	
			assurés	pensionnés
48	(1963)	A FIRO, Lausanne	41	6
501	(1925)	Aigle	73	65
74	(1970)	Allaman	2	1
3	(1957)	Apples	7	2
52	(1976)	Arnex-sur-Orbe	1	
183	(1987)	Arrondissement scolaire d'Echallens	13	1
216	(1992)	Arsco S.A., Coppet	3	
209	(1991)	Assens	2	1
248	(1999)	Association à buts multiples des communes de la région de Grandson	2	
236	(1994)	Association broyeur pour la promotion de la santé et le maintien à domicile, Payerne	111	5
251	(1999)	Association de communes de la région de Cossonay-Orbe-La Vallée pour la régionalisation de l'action sociale	28	
34	(1969)	Association d'entraide familiale Blonay-St-Légier		1
243	(1998)	Association de l'établissement secondaire d'Avenches AESA	4	1
246	(1998)	Association d'exploitation forestière intercom. Lucens, Granges-Marnand	3	
208	(1991)	Association de parents pour la petite enfance « Garderie Domino », Ecublens	8	
116	(1968)	Association des propriétaires forestiers du triage de Molondin	4	1
212	(1991)	Association des propriétaires forestiers du triage du Sauteruz	5	1
4	(1938)	Association forestière vaudoise et du Bas-Valais, Lausanne	12	17
102	(1974)	Association intercommunale AIC, Chavannes-Renens	10	14
152	(1979)	Association intercommunale des eaux usées de la Côte APEC, Gland	3	1
255	(1999)	Association intercommunale du bâtiment scolaire de Poliez-Pittet	1	
202	(1991)	Association intercommunale du groupement et de l'arrondissement scolaires de Grandson	6	
163	(1982)	Association intercommunale du triage du Suchet	1	
38	(1977)	Association intercommunale Lucens-Moudon	3	3
121	(1971)	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées Cossonay-Penthalaz-Penthaz	1	1
124	(1972)	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne ERM	11	3
176	(1986)	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de Rolle et environs	2	
85	(1972)	Association intercommunale pour l'incinération des produits carnés, Payerne		
156	(1981)	Association intercommunale pour l'instruction publique et primaire, Coppet	9	3
147	(1978)	Association intercommunale pour l'établissement scolaire de Mézières	5	
219	(1992)	Association lausannoise pour la santé et le maintien à domicile	390	112
256	(2000)	Association « Les Pinceaux Magiques » - Lausanne	1	
224	(1992)	Association « Point Rencontre », Morges	4	
238	(1994)	Association pour la prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest lausannois, Renens	120	21
232	(1994)	Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile Couronne lausannoise	221	32
272	(2002)	Association pour la régionalisation de l'action sociale Est Lausannois-Oron-Lavaux, Pully	15	
229	(1993)	Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile des districts d'Aigle et du Pays d'Enhaut	131	11
225	(1993)	Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile des districts de Grandson et Yverdon	355	38
			1608	341

Inventaires

No de l'employeur	Report	Effectif des	
		assurés	pensionnés
		1608	341
233 (1994)	Association pour la santé, la prévention, le maintien à domicile et l'aide à la famille des districts de Vevey et de Lavaux, Vevey	220	47
268 (2002)	Association régionale d'action sociale dans la Broye, Payerne	26	1
260 (2000)	Association RAS Yverdon - Grandson	28	
240 (1997)	Association régionale pour l'action sociale dans l'ouest lausannois, ARASOL	29	1
257 (1999)	Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne, ARASMA	23	3
226 (1991)	Association régionale pour le développement du district d'Aigle	3	1
N 280 (2004)	Association suisse du Multimédia - Swissmedia, Vevey	1	
264 (2001)	Association vaudoise du diabète, Le Mont-s/Lausanne	4	
266 (2001)	Association « réseau de la communauté sanitaire de la région lausannoise », Lausanne	27	
270 (2002)	Association réseau de soins de l'ouest lémanique, Nyon	1	
5 (1924)	Aubonne	37	18
104 (1931)	Avenches	16	9
115 (1968)	Ballaigues	6	3
6 (1945)	Baulmes	7	3
154 (1980)	Bavois	3	1
7 (1951)	Begnins	13	3
8 (1963)	Belmont-sur-Lausanne	21	11
9 (1961)	Berolle		1
510 (1945)	Blonay	53	23
205 (1991)	Boussens	2	
259 (2000)	Bournens	6	
11 (1962)	Bretigny-sur-Morrens	3	
98 (1970)	Buchillon	5	1
120 (1971)	Bursinel	3	
96 (1966)	Bursins	3	
513 (1951)	Bussigny-près-Lausanne	115	35
206 (1989)	Carrouge	5	2
249 (1999)	Centre social régional de Prilly-Echallens	15	2
148 (1978)	Centrale des forêts du Cercle de Cully	4	4
254 (1999)	Centre d'éducation permanente pour la fonction publique	8	
247 (1999)	Centre de loisirs pour aînés « L'Escale »	3	1
198 (1990)	Centre de rencontre et d'animation, Renens	5	
168 (1983)	Centre thermal, Yverdon-les-Bains	9	5
127 (1973)	Chapelle-sur-Moudon	1	
107 (1967)	Chardonne	15	6
81 (1964)	Château-d'Oex	31	22
141 (1976)	Chavannes-de-Bogis	5	4
188 (1988)	Chavannes-des-Bois	2	
12 (1971)	Chavannes-sur-Moudon		1
514 (1928)	Chavannes-près-Renens	48	20
15 (1958)	Chavornay	16	7
516 (1963)	Cheseaux-sur-Lausanne	23	18
517 (1951)	Chexbres	11	12
130 (1973)	Colonie de vacances, Lutry		
14 (1975)	Combremont-le-Petit	1	
87 (1964)	Commugny	9	5
222 (1992)	Communauté de la région lausannoise « COREL », Lausanne	4	
187 (1988)	Coopération-Service, entraide familiale vaudoise, Lausanne	2	1
103 (1966)	Coppet	17	8
73 (1970)	Corcelles-le-Jorat	6	
112 (1968)	Corcelles-près-Payerne	7	8
518 (1934)	Corseaux	12	9**
551 (1969)	Corsier	29	16
19 (1935)	Cossonay	37	11
106 (1974)	Crans-près-Céligny	7	2
520 (1945)	Crissier	55	43
95 (1966)	Cugy	12	5
521 (1944)	Cully	13	6
		2675	720

Inventaires

No de l'employeur			Effectif des	
			assurés	pensionnés
	Report		2675	720
22	(1959)	D aillens	3	2
201	(1989)	Denens	2	
62	(1980)	Duillier	3	1
190	(1988)	Dully	3	
23	(1949)	E challens	51	20
111	(1967)	Echandens	10	6
157	(1982)	Echichens	4	
64	(1964)	Ecole d'études sociales et pédagogiques, Lausanne	116	33
162	(1982)	Ecole des soins infirmiers, Morges	3	1
174	(1985)	Ecole professionnelle de Montreux		
24	(1932)	Ecublens	90	35
N 283	(2005)	Entraide familiale vaudoise, Lausanne	2	
25	(1957)	Epalinges	61	34
26	(1938)	Epesses	2	1
262	(2000)	EPS Echallens - Polliez-Pittet	2	
94	(1966)	Essertines-sur-Rolle	4	1
161	(1982)	Etablissement médico-social des Pâquis, Morges		5
171	(1984)	Etablissement médico-social Les Cerisiers, Payerne	4	
274	(2002)	Etablissement secondaire d'Aubonne et environs	9	
180	(1987)	Etablissement scolaire Apples-Bière	1	1
261	(2000)	Etablissement scolaire Bercher-Pailly	3	
269	(2001)	Etablissement scolaire d'Yvonand & environs	2	
178	(1986)	Etablissement scolaire de La Sarraz et environs	1	
278	(2003)	Etablissement scolaire de Gimel et environs	2	
189	(1988)	Etablissement scolaire de Gland	3	1
221	(1992)	Etablissement scolaire du plateau du Jorat, Thierrens	1	
271	(2002)	Etablissement scolaire du Sépey	1	
177	(1986)	Etablissement scolaire primaire et secondaire, Oron-Palézieux	8	1
267	(2000)	Etablissement secondaire Veyron-Venoge, L'Isle	1	
97	(1966)	Etoy	10	10
167	(1983)	Eysins	4	
134	(1974)	F aoug	5	1
110	(1967)	Fédération des hôpitaux vaudois, Prilly		
63	(1970)	Fondation « Cités Val fleuri et Val paisible », Lausanne	2	2
184	(1987)	Fondation de l'Ecole du Château de Carrouge	42	
215	(1992)	Fondation des arts et spectacles, Vevey	10	3
234	(1994)	Fondation de la Côte pour l'aide et les soins à domicile et la prévention	306	39
223	(1992)	Fondation du centre de formation et de développement « Virgile », Vevey	2	
218	(1992)	Fondation du centre de vie infantine « Les Acacias », Prilly	15	2
194	(1989)	Fondation du centre pluridisciplinaire d'oncologie, Lausanne	44	1
276	(2002)	Fondation du Château de Chillon, Veytaux	9	
169	(1986)	Fondation du Midi, Nyon		3
258	(2000)	Fondation pour le dépistage du cancer du sein - Morges	8	
173	(1985)	Fondation Profa, Lausanne	61	9
237	(1994)	Fondation universitaire romande de santé au travail, Lausanne	37	1
136	(1985)	Fondation vaudoise de probation, Lausanne	46	9
46	(1978)	Forel-Lavaux	9	6
27	(1951)	Founex	11	4
28	(1963)	Froideville	6	4
59	(1963)	G ardes forestiers intercommunaux St-Cierges	1	1
60	(1965)	Gardes forestiers intercommunaux Champvent		1
133	(1974)	Gilly	5	2
159	(1982)	Gimel	11	4
137	(1974)	Gingins	7	2
585	(1964)	Gland	56	17
165	(1982)	Gollion	2	1
529	(1924)	Grandson	20	14
30	(1952)	Grandvaux	12	6
80	(1965)	Granges-Marnand	7	7
186	(1988)	Groupement scolaire du Cercle de Saint-Saphorin	4	2
			3819	1013

Inventaires

No de l'employeur	Effectif des	
	assurés	pensionnés
Report	3819	1013
277 (2003) H aute école de théâtre de Suisse romande HETSRS, Lausanne	15	
31 (1960) Hermenches		
61 (1971) Hôpital d'Aubonne	1	1
135 (1974) Hôpital de Lavaux, Cully	2	2
77 (1970) Hôpital de Morges	33	36
88 (1964) Hôpital de Moudon		1
79 (1964) Hôpital de Nyon	2	15
20 (1969) Hôpital de Saint-Loup	11	41
89 (1964) Hôpital du Chablais	7	8
92 (1956) Hôpital intercantonal de la Broye, site de Payerne	13	12
32 (1947) Hôpital Riviera, site de Montreux	8	19
93 (1974) I nstitution de Lavigny	63	64 **
33 (1962) J ouxten-Mézery	7	1
123 (1972) Juriens	2	1
65 (1970) L a Sarraz	11	5
71 (1970) La Solidarité, Lausanne		1
534 (1924) La Tour-de-Peilz	115	82 **
35 (1951) Lavey-Morcles	5	2
536 (1946) Le Chenit	45	38
37 (1945) Le Lieu	9	2
538 (1961) Le Mont-sur-Lausanne	50	27
211 (1991) Les Cullayes	2	1
39 (1932) Leysin	26	22
29 (1974) Ligues de la santé, Lausanne	53	16
192 (1989) Ligue vaudoise contre le cancer, Lausanne	21	13
40 (1963) L'Isle	6	3
41 (1947) Lonay	11	5
158 (1982) Longirod	1	
42 (1938) Lucens	20	20
182 (1987) Lussy-sur-Morges	3	
543 (1930) Lutry	88	44 *
86 (1964) M aison de repos, Corcelles-près-Concise		1
72 (1970) Maison de retraite de Coppet		
200 (1990) Method		
125 (1973) Mex	2	
44 (1955) Mézières	6	2
139 (1975) Mies	7	4
145 (1977) Molondin	1	
196 (1989) Monnaz	1	1
118 (1971) Mont-la-Ville		1
214 (1992) Montcherand	1	
45 (1960) Montpreveyres	3	1
546 (1924) Montreux	361	214 **
47 (1956) Montricher		2
83 (1964) Mont-sur-Rolle	7	7
548 (1924) Morges	273	131 *
109 (1967) Morrens	3	3
49 (1938) Moudon	34	24 **
82 (1964) N yon	303	176 **
175 (1986) O ffice central vaudois de la culture maraîchère, Morges	4	
239 (1996) Office intercommunal de la protection civile «Terre Sainte», Coppet		1
140 (1976) Office du tourisme du canton de Vaud, Lausanne	20	5
179 (1986) Office du tourisme, Payerne	1	1
252 (1999) Office du tourisme et du thermalisme d'Yverdon-les-Bains et environs	4	
50 (1962) Office romand d'intégration professionnelle pour handicapés ORIPH	104	28
51 (1940) Ollon	77	43
552 (1924) Orbe	56	41
	5717	2181

Inventaires

No de l'employeur	Report	Effectif des	
		assurés	pensionnés
		5717	2181
242 (1998)	Organe régional de protection civile Riviera, Montreux	6	1
263 (2001)	Organisation Régionale de la protection civile de Lausanne-Ouest	7	
91 (1965)	Organisme médico-social vaudois, Lausanne	14	8
241 (1998)	Organisme régional de la protection civile du Gros de Vaud, Echallens	1	
550 (1969)	Ormont-Dessous	11	6
90 (1965)	Ormont-Dessous	14	10
113 (1968)	Oron-la-Ville	10	3
253 (1999)	ORPC du district de Nyon	5	1
131 (1973)	P ailly	4	1
150 (1979)	Palézieux	7	2
100 (1966)	Paudex	8	3
553 (1924)	Payerne	84	68 *
122 (1971)	Peney-le-Jorat	2	1
54 (1949)	Penthalaz	16	6
55 (1963)	Penthaz	5	3
217 (1992)	Poliez-le-Grand	4	3
220 (1992)	Poliez-Pittet	3	
164 (1982)	Pompaples	5	
199 (1990)	Prangins	16	8
598 (1966)	Préverenges	28	8
56 (1927)	Prilly	135	83 **
10 (1969)	Pro Senectute Vaud, Lausanne	57	54
273 (2002)	Protection civile région Morges	4	
57 (1941)	Puidoux	12	8
558 (1924)	Pully	247	167 **
245 (1998)	R égionalisation protection civile Aubonne-Rolle	2	
559 (1924)	Renens	193	105 **
36 (1984)	Rennaz	3	3
16 (1977)	Résidence Grande-Fontaine, Bex	4	7
560 (1945)	Rivaz	1	2
99 (1966)	Roche	6	5
561 (1924)	Rolle	52	30
593 (1966)	Romanel-sur-Lausanne	17	8
244 (1998)	S aint-Barthélémy	2	
117 (1969)	Saint-Cergue	9	3
563 (1942)	Sainte-Croix	45	63
502 (1966)	Saint-Légier - La Chiésaz	31	15
565 (1938)	Saint-Prex	35	20
66 (1957)	Saint-Saphorin/Lavaux	2	1
67 (1963)	Saint-Sulpice	14	9
N 282 (2005)	Savigny	26	
68 (1924)	Service intercommunal de la gestion des eaux « SIGE », Vevey	86	70 **
142 (1976)	Service intercommunal d'adduction d'eau du Cercle de Coppet, SIDAC, Founex	4	
84 (1964)	Service intercommunal de l'électricité S.A., Renens	43	23 **
275 (2002)	Service intercommunal d'épuration des eaux, Mézières et environs	1	
119 (1971)	Service intercommunal d'épuration des eaux usées de Lavaux «SIEL», Cully	2	1
210 (1991)	Service psychopédagogique de l'arrondissement scolaire de Gland	8	
149 (1979)	Servion	5	3
146 (1977)	Société coopérative d'habitation de Renens et agglomération	3	1
13 (1974)	Société coopérative piscine et camping, Payerne	2	1
17 (1969)	Société coopérative de la piscine de Renens	10	1
69 (1950)	Société électrique de la Vallée de Joux S.A., L'Orient	44	24
195 (1989)	Société vaudoise pour la création de logements à loyers modérés, Lausanne	2	2
2 (1978)	Sottens		
21 (1978)	Sullens	4	
		7078	3022

Inventaires

No de l'employeur		Effectif des	
		assurés	pensionnés
	Report	7078	3022
53 (1974)	T hierrens	4	2
132 (1973)	Tolochenaz	4	1
213 (1991)	Treycovagnes	2	
227 (1993)	Triage des Grands Bois, Oulens	1	
230 (1993)	Triage forestier de Bullet	1	
128 (1973)	Triage forestier du Nozon, Arnex-sur-Orbe	1	
166 (1982)	Triage forestier de la Venoge	2	
279 (2003)	Triage forestier intercommunal d'Aubonne au Marchairuz	1	
204 (1991)	Triage forestier intercommunal de Le Vaud	1	
265 (2001)	Triage forestier intercommunal du Mollendruz	1	
N 281 (2004)	Triage forestier intercommunal Mèbre-Talent	1	
160 (1982)	Triage intercommunal de la rive gauche, Lucens	1	
185 (1987)	Triage forestier L'Isle, Cuarnens et de la Coudre	1	
181 (1987)	Triage forestier Sépey-Martine-Mauremont	1	
250 (1999)	TVT Services SA, Renens	6	
203 (1991)	U nion des communes vaudoises, Pully	5	2
571 (1924)	V allorbe	40	27 *
43 (1969)	Valorsa S.A., Renens	12	12
572 (1924)	Vevey	334	215 **
573 (1927)	Veytaux	9	4
193 (1989)	Villars-Tiercelin	4	
574 (1954)	Villeneuve	47	31
170 (1984)	Villette	5	3
105 (1967)	Vufflens-La-Ville	5	3
75 (1958)	Vulliens	2	2
76 (1956)	Y ens	14	8
577 (1924)	Yverdon-les-Bains	348	256 *
578 (1952)	Yvonand	14	12
126 (1973)	Yvorne	9	2
0	Membres libres art. 148 des Statuts)		22
	Employeurs sortis art. 11,12, 13a des Statuts)		12
	Totaux	7954	3636

297 communes, services et institutions d'utilité publique.



Appendice

Prestations mensuelles en cours au 1er janvier 2005

a) Pensions mensuelles

	Nbre pens.	Base	Alloc. rech.	Alloc. excep.	Total
Au 1er janvier 2004	3'437	5'867'664.45	658'281.85	24'917.15	6'550'863.45
Augmentation / Diminution	188	385'872.00	- 22'943.25	- 2'204.55	360'724.20
Au 1er janvier 2005	3'625	6'253'536.45	635'338.60	22'712.60	6'911'587.65

Se décomposant comme il suit :

1'934	(1'825)	retraites	4'392'721.20	391'304.75	6'980.55	4'791'006.50
34	(39)	invalidités temporaires	35'261.00	73.60	0.00	35'334.60
632	(586)	invalidités définitives	955'381.75	66'627.75	1'964.60	1'023'974.10
726	(702)	conjoints survivants	760'723.90	172'353.70	13'767.45	946'845.05
299	(285)	enfants	109'448.60	4'978.80	0.00	114'427.40
3'625	(3'437)	pensions	6'253'536.45	635'338.60	22'712.60	6'911 587.65

b) Fonds de solidarité

21	(17)	prestations				10'055.65
-----------	-------	-------------	--	--	--	------------------

c) Suppléments temporaires

270	(268)	retraites				301'622.50
25	(31)	invalidités temporaires				12'913.75
128	(108)	invalidités définitives				64'037.10
423	(407)	suppléments				378'573.35

d) Avances AVS

121	(126)	en cours de paiement				65'094.75
------------	--------	----------------------	--	--	--	------------------

186	(169)	en cours de remboursement				62'667.10
------------	--------	---------------------------	--	--	--	------------------

Valeur en capital des pensions courantes

L'ensemble des pensions courantes au 1er janvier 2005 (allocations diverses comprises), ainsi que celles qui en découleront, évalué selon les tables actuarielles éditées en 2000 par la Caisse fédérale d'assurance, représente un capital s'élevant à:

	Montants exprimés en millions de francs	
	Pensions de base	Suppléments temporaires
- au taux de 0,0 %	1'601,65	23,38
- au taux de 3,5 %	1'080,12	19,51
- au taux de 4,0 %	1'029,57	19,09

Appendice

e) Pensions mensuelles découlant de la LPP

Les pensions d'invalidité, de veuves et d'enfants LPP qui ont pris naissance entre 1985 et 1999, en 2000 et en 2001 ont bénéficié d'une indexation au 1er janvier 2005. Les taux fixés par le Conseil fédéral étaient de 1.4 %, 0.9 % et 1.9 %.

	Nbre pens.	Base	Alloc. rench.	Total
Au 1er janvier 2004	2'618	975'944.00	17'708.95	993'652.95
Augmentation	191	119'436.60	2'788.45	122'225.05
Au 1er janvier 2005	2'809	1'095'380.60	20'497.40	1'115'878.00

Se décomposant comme il suit:

1'806	(1'663)	retraites	745'385.25	0.00	745'385.25
394	(386)	invalidités	210'873.35	11'639.00	222'512.35
442	(413)	veuves	115'933.90	7'606.70	123'540.60
167	(156)	enfants	23'188.10	1'251.70	24'439.80
2'809	(2'618)	pensions	1'095'380.60	20'497.40	1'115'878.00

Valeur en capital de ces pensions (allocations comprises) s'élève à:

- au taux de 0,0 % CHF 246,65 millions
- au taux de 3,5 % CHF 169,70 millions
- au taux de 4,0 % CHF 162,07 millions

En 2004, nous avons dû verser un complément de rente annuel de **CHF 138.60**, conformément aux dispositions de la LPP.

Appendice

Âge des assurés à l'entrée dans la Caisse (rachat compris)

Entrée dans la Caisse à l'âge de	Effectif des hommes	Effectif des femmes	Effectif total
20 ans	87	124	211
21	76	53	129
22	254	135	389
23	161	98	259
24	183	165	348
25	210	200	410
26	225	189	414
27	222	150	372
28	196	123	319
29	164	125	289
30	181	112	293
31	173	111	284
32	151	122	273
33	127	115	242
34	146	126	272
35	119	132	251
36	106	147	253
37	98	144	242
38	81	139	220
39	72	150	222
40	71	179	250
41	51	148	199
42	53	136	189
43	50	120	170
44	50	119	169
45	33	100	133
46	30	102	132
47	24	92	116
48	26	80	106
49	23	73	96
50	16	73	89
51	18	60	78
52	11	53	64
53	11	49	60
54	4	30	34
55	8	30	38
56	4	29	33
57	9	23	32
58	8	19	27
59	6	9	15
60	2	8	10
61	6	8	14
62	1	7	8
63	1	-	1
64	-	-	-
65	-	-	-
Total	3'548	4'207	7'755
Âge moyen à l'entrée:	31.00	35.09	33.07
<i>En 2003</i>	30.11	35.03	33.02

Appendice

Âge des assurés au 1er janvier 2005

	Entrée dans la Caisse à l'âge de	Effectif des hommes	Effectif des femmes	Effectif total
	20 ans	1	4	5
	21	5	4	9
	22	12	18	30
	23	22	21	43
	24	31	31	62
	25	34	47	81
	26	32	52	84
	27	30	48	78
	28	44	54	98
	29	36	69	105
	30	55	66	121
	31	74	66	140
	32	70	81	151
	33	68	85	153
	34	84	88	172
	35	64	99	163
	36	94	94	188
	37	91	115	206
	38	99	109	208
	39	101	125	226
	40	121	139	260
	41	141	139	280
	42	107	146	253
	43	136	144	280
	44	110	142	252
	45	126	176	302
	46	111	133	244
	47	122	165	287
	48	122	155	277
	49	138	128	266
	50	102	142	244
	51	100	111	211
	52	108	139	247
	53	104	112	216
	54	93	131	224
	55	92	131	223
	56	114	136	250
	57	103	113	216
	58	95	104	199
	59	91	86	177
	60	81	95	176
	61	50	68	118
	62	52	68	120
	63	37	22	59
	64	32	4	36
	65	13	2	15
	Total	3'548	4'207	7'755
	Âge moyen :	45.01	44.08	44.11
	1.1.2004	45.00	44.05	44.08

Appendice

Âge de la retraite

a) Âge prévisible de la retraite

Au 1er janvier 2005, l'âge minimum prévisible de la retraite des 7755 assurés présents est le suivant:

Âge minimum de la retraite	Hommes	Femmes	Effectif total
55 ans	1	-	1
56 ans	7	-	7
57 ans	431	311	742
58 ans	145	97	242
59 ans	181	165	346
60 ans	212	201	413
61 ans	226	189	415
62 ans et plus	2'345	3'244	5 589
Total	3'548	4'207	7'755
Âge moyen de la retraite:	60.11	61.03	61.01
1.1.2004	60.10	61.03	61.00

b) Âge effectif de la retraite

Durant l'année 2004, 168 assurés ont pris leur retraite aux âges suivants:

Âge effectif de la retraite	Hommes	Femmes	Effectif total
57 ans	14	8	22
58 ans	6	4	10
59 ans	4	4	8
60 ans	6	9	15
61 ans	10	4	14
62 ans	14	11	25
63 ans	8	31	39
64 ans	4	-	4
65 ans	27	1	28
66 ans	1	-	1
67 ans	1	-	1
68 ans	1	-	1
Total	96	72	168
Âge moyen de la retraite:	61.10	61.03	61.07
En 2003, 131 retraites	61.05	61.07	61.06

⋮

**Une plate-forme de compétences unique pour les institutions
d'assurance vie et de prévoyance publiques ou privées**



⋮
Signe d'excellence



Vous êtes une caisse de pensions publique ou privée, une institution publique ou privée dans le domaine de l'assurance vie et de la prévoyance: Les Retraites Populaires-Services aux Institutionnels vous proposent, sur mesure, l'ensemble des services nécessaires à la réalisation de vos objectifs.

En fonction de ses besoins spécifiques, votre institution disposera de la structure de services optimale à l'issue d'une étude personnalisée et approfondie.


Les Retraites Populaires
Services aux Institutionnels

Pour la prévoyance professionnelle de votre personnel

Profitez de nos 80 ans d'expérience !

Fonctionnant en primauté des prestations, nous offrons à nos assuré(e)s un plan de prévoyance moderne avec retraite à la carte.

Nous avons fixé notre objectif de rente à 60% de la moyenne des salaires assurés des trois dernières années après 35 années d'assurance. L'âge minimum de la retraite est fixé à 57 ans. L'adaptation au renchérissement des rentes est assurée par la Caisse en fonction de ses moyens financiers.



CAISSE
INTERCOMMUNALE
DE PENSIONS

Réception

Rue Caroline 11

Contact

Case postale 288

1001 Lausanne

Tél.: 021 348 24 51

info@cipvd.ch / www.cipvd.ch

Communes vaudoises
Associations de communes
Services intercommunaux
Institutions d'utilité publique



La CIP est gérée par Les Retraites Populaires
qui sont certifiées ISO 9001 et PM 9001

Les Retraites Populaires
Services aux Institutionnels